

FIN D'UN PROCES CELEBRE

VERDICT UNANIME D'ACQUITTEMENT EN FAVEUR DE L'ABBE A. DELORME

Les jurés rendent ce verdict vendredi soir, le 31 octobre dernier, à 4.50 heures, au milieu d'un silence impressionnant. — L'abbé Adélarde Delorme accepte cette décision avec calme, cependant que des applaudissements éclatent dans la cour d'assises, remplie jusqu'au faite. — L'abbé rend visite à l'archevêché et dit sa messe samedi en la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

M. DELORME EST MUET

Comme la "Patrie" l'annonçait dans son édition spéciale de vendredi soir, le dernier acte du drame du 6 janvier 1922, où Raoul Delorme tombait frappé sous les balles d'une personne inconnue, a eu son dénouement vendredi soir à 4 heures 50, quand le jury siégeant en cour criminelle dans le procès d'Adélarde Del-

orme, rendit un verdict de non culpabilité en faveur de ce dernier. Depuis le matin, les jurés avaient entendus le réquisitoire de Me R.-L. Calder, substitut du procureur-général. Me Calder termina son plaidoyer vers onze heures 45 et l'honorable juge Auguste Tessier commença immédiatement sa charge. Elle fut brève, ne durant que 55 minutes.

peu après quatre heures 45 la cour fit son entrée. Le lieutenant Turner, venant de dire à la foule: "Restez assis et n'applaudissez pas pour rien". Le juge monta sur le banc et les jurés firent leur entrée d'un pas délibéré. L'accusé entra dans la boîte et se tint appuyé sur le bord des deux mains. Il était très rouge, mais ne manifestait aucun signe d'émotion.

facilitaient la tâche au tribunal. "J'ai trouvé chez les avocats de la couronne et de la défense la plus grande loyauté envers les uns et les autres et envers le président du tribunal." "J'ai trouvé chez les officiers de cette cour une honnêteté et une loyauté qu'un juge est en droit d'attendre et je vous en remercie."

parce que d'après ma conscience, je ne pouvais le trouver fou. Pendant qu'il était sous mon observation j'ai aussi eu l'occasion de me rendre compte de son moral et j'ai toujours constaté qu'il ne donnait aucun signe d'avoir été en aucune façon mêlé au crime affreux dont il avait été accusé.



L'ABBE A. DELORME

L'intention de l'abbé Delorme serait d'abord de conquérir ses droits à l'administration de la succession Delorme. A cet effet, M. Delorme ira à Québec la semaine prochaine au sujet de l'action de \$24,000 intentée contre lui et son curateur M. Tétrault par Me. Allyn Taschereau, défenseur de Delorme au premier procès. La cause est inscrite en cour Supérieure pour le 6 novembre. La cour a rejeté une première objection tendant à faire rejeter l'action parce que le crime frappé a succombé à la fracture du crâne subie par l'accusé. La cour a déclaré que, si l'abbé était capable de subir son procès, il était également capable de faire des arrangements avec son avocat.

UNE ASSOCIATION DES HOTELIERS

A une récente réunion des représentants des divers hôtels de la province tenue à l'hôtel Windsor, on a jeté les bases d'une nouvelle association qui sera désormais connue sous le nom de "The Province of Quebec Hotel Association". Le but de la nouvelle Association, qui se tiendra dans la province, est de mieux servir les intérêts de ce genre dispersés dans toute la province, et d'étudier les moyens propres à employer pour améliorer le service donné dans les différents hôtels de notre province.

Cette réunion fut présidée par M. John Davidson, gérant de l'hôtel Windsor, qui explique le but complet de l'assemblée. M. Davidson prédit la formation d'associations de ce genre dans toutes les provinces du Dominion et déclara que le premier pas à faire immédiatement après serait la formation d'un corps central composé de représentants de toutes ces différentes associations et qui aurait juridiction sur tout le pays.

Voici la liste des officiers choisis à l'unanimité: président, M. Donat Raymond, Hôtel Windsor; vice-président, B. A. Beale, Château Frontenac, Québec; 2e vice-président, Wm. Wright, "The New-Sherbrooke"; secrétaire, A. C. McNeill, The Auto Inn, St-Lambert; trésorier honoraire, W. G. Cardy, Le Mont-Royal; comité exécutif: J. A. Bayeur, Sherbrooke; A. DesBaillets, Ritz Carlton; W. S. Dettlers, Canada Steamship Lines, département des hôtels; Tom Wheeler, le Grey Rocks Inn, St-Jovite; A. K. Mel drum, Cascades Inn, Shawville; Falls; Dr DeBlois, le Château Trois-Rivières; C. L. DeRouville, Place Viger; A. Gilbert, le St-Roch, Québec; J. Béland, St-Ursule, Québec; James Drury, Montréal; C. H. Moineau, Trois-Rivières.

Comité de régie: William Wright, Sherbrooke; Adélarde Raymond, le Québec, Montréal; J. S. Donan, Lévis; A. Dailas, Restaurants Childs; C. H. Moineau, Trois-Rivières; William Kraussman, Montréal; A. Gilbert, Québec; A. Champagne, le Windsor, Joliette; A. Morrone, Granby; et A. Desbiens, Chicoutimi.

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie").—Depuis sept mois le revenu des douanes et de l'acte a diminué de 36 millions de dollars. Le revenu total du Canada pendant cette période a été de \$143,32,216 comparé à \$179,351,932 pendant la même période l'an dernier. Le mois dernier le revenu des douanes et de l'acte a été de \$22,088,887 comparé à \$21,357,914 en septembre précédent.

UN TRAIN DU C. N. R. TAMPONNE UNE AUTOMOBILE A S.-HUBERT ET TUE DEUX DE SES OCCUPANTS

Madame E. Dupont, 60 ans, et son fils, Hormisdas Dupont, 21 ans, ont été tués instantanément.—Osias Dupont est grièvement blessé.

UNE AUTRE AUTO FRAPPE CELLE DES VICTIMES

S.-HUBERT, 6. — (Spécial de la "Patrie"). — Deux personnes, un jeune homme et sa mère, ont été tués instantanément et autres personnes ont été blessées, dans un très grièvement, à une traversée à niveau du chemin de fer Canadien National, en face de la gare de Saint-Hubert, village situé à 4 milles à l'est de Saint-Lambert, à 5.45 heures dimanche après-midi. L'accident se produisit lorsque l'automobile dans laquelle se trouvaient les victimes s'immobilisa soudain sur la voie et fut tamponnée à la fois par un train et par une autre automobile. Les deux voitures furent considérablement endommagées.

LES VICTIMES Madame E. Dupont, âgée de 60 ans, de Farnham, et son fils, Hormisdas Dupont, âgé de 21 ans, sont morts. Madame Dupont a succombé à une fracture du crâne subie lorsqu'elle fut prise sous l'automobile. Hormisdas Dupont, qui fut projeté à une distance de 75 pieds à la suite du choc, a succombé à une fracture du crâne et des deux jambes.

Osias Dupont, âgé de 24 ans, demeurant au numéro 555, rue Bourbonnière, fut transporté, demi-conscient, à l'hôpital Général. On y considère son état comme grave; on croit qu'il a, en outre d'une jambe cassée, le crâne fracturé. Emiliane Dupont et Adrienne Roy, qui se trouvaient aussi dans l'automobile, ont été légèrement blessées. Une autre jeune femme qui se trouvait dans l'auto venant à la suite de celle-ci se trouvaient les précédentes victimes, et sa jambe droite coupée par un éclat du verre du pare-brise.

La famille Dupont avait quitté Montréal tard dans l'après-midi et se dirigeait vers Farnham. Leur auto arriva à la traversée à niveau quelques minutes avant le passage du train de Québec. Le chemin traversa la voie de biais et la gare de Saint-Hubert empêcha les automobilistes de voir venir les trains de l'est. A la traversée se trouvaient deux autos automatiques, mais l'on croit que M. Dupont pensa avoir le temps de passer. On nous assure cependant qu'il était extrêmement prudent.

Aucun des passagers ne semble avoir entendu venir le train. De fait, l'automobile se trouvait sur la voie lorsque Dupont pressa sur l'accélérateur. Le moteur étouffa et avant qu'aucun des passagers eut le temps de sauter, la locomotive, ayant frappé l'automobile avec violence. Au même moment, une autre automobile, contenant des excursionnistes à destination de Saint-Hyacinthe, frappa l'auto des Dupont à l'arrière.

Le choc fut tellement violent que la voiture des victimes fut projetée dans un fossé à une distance de vingt pieds. Les roues d'avant de la seconde automobile, prises à l'arrière de la première, furent complètement détachées de la carrosserie. Les occupants des deux voitures furent projetés de part et d'autre.

LE TRAIN STOPPE Immédiatement après l'accident, le train arrêta et les membres de son équipe: le mécanicien Louis Fecteau, de Charny, le chauffeur Louis Sampson, de Harlow Cove, et le conducteur, J.-H. Tardif, 188, rue Gauthier, portèrent secours aux blessés. Le docteur J.-M. Brisson, de Longueuil, fut appelé d'urgence, mais ne put que constater la mort de deux des victimes. Les cadavres furent portés sur le convoi, de même que Hormisdas Dupont, blessé grièvement, et furent transportés à Montréal. Les deux cadavres furent déposés à la morgue, où le coroner fit une enquête au jour'hui. Les autres membres de la famille Dupont revinrent aussi à Montréal par le train. Une autre automobile vint chercher les occupants

UN EX-ECHEVIN DE LACHINE AURAIT VU A MONTREAL LE BANDIT SALVATORE ARENA

Déclaration importante que fait à la "Patrie" M. Arthur Meloche.

A DES OBSEQUES

LACHINE, 6. (De notre envoyé spécial).—Toute une sensation aurait été créée par la déclaration que fait l'ex-échevin Arthur Meloche, de Lachine, et ex-président du comité de police de cette ville. En effet M. Meloche affirme avoir vu chez Tony Frank, 146 rue Harvard, au lieu de M. Hormisdas Dupont, M. Avila Dupont ne faisait pas partie de l'excursion et ne fut par conséquent aucunement blessé.

M. Meloche raconte dans quelles circonstances il a reconnu Arena. On sait que le bureau de la sûreté de Montréal a envoyé dans tous les départements de police de la province, du Canada, et même des Etats-Unis, des circulaires demandant le signalement des accusés Carrero et Arena. Lachine a reçu les circulaires et elles ont été affichées dans le bureau du chef de police, M. Meloche a eu occasion de voir plusieurs fois les circulaires et la description de ce bandit s'était gravée dans son esprit. Dimanche dernier, alors que le corps de Tony Frank était exposé à sa demeure, rue Harvard, M. Meloche vint à passer en auto avec sa femme. Attiré par la foule qui stationnait à la porte, il eut la curiosité de s'informer de la cause du rassemblement. Lorsqu'il vit que Tony Frank était exposé, il entra. A sa sortie, il vit une figure qui le frappa et qu'il reconnut être celle de Salvatore Arena.

M. Meloche donne comme signalement de Arena et de l'individu qu'il a vu: "Des cheveux d'une teinte brune et l'œil gauche plus petit que l'œil droit."

M. Edouard Piché candidat libéral dans Témiscamingue

VILLE-MARIE 6. (Du correspondant de la "Patrie").—A la convention libérale tenue mardi et qui a fini vers 6 hrs p.m. le choix est tombé sur M. J. Edouard Piché, marchand de S.-Bruno de Guisques, au deuxième tour. M. Piché obtint la majorité absolue sur ses trois 39 adversaires, soit 42 et ses trois 39.

Voici les victimes du tragique accident d'automobile survenu hier, à 5.45 heures de l'après-midi, à la traversée à niveau du chemin de fer Canadien National, à Saint-Hubert. On voit, de haut en bas, M. Osias Dupont, âgé de 24 ans, domicilié au No 555, rue Bourbonnière, qui fut grièvement blessé; M. Hormisdas Dupont, âgé de 21 ans, qui a été tué instantanément; Mme E. Dupont, âgée de 60 ans, qui a été tuée instantanément, et Mme Emiliane Dupont, qui ne fut que légèrement blessée.

LA ROUTE MONTREAL-OTTAWA EST TERMINEE Un groupe de visiteurs de la Capitale sont les hôtes du R.A.C. of C.

Le maire Napoléon Champagne, d'Ottawa, les officiers et les membres du Ottawa Automobile Club, l'Ottawa Board of Trade et l'Ottawa Suburban Roads Commission ainsi que les journalistes de la capitale ont été les hôtes, samedi soir, à l'hôtel Windsor, du Royal Automobile Club of Canada. Les visiteurs ont rapporté que la section de la route dans la province d'Ontario, qui a été construite cette année, est en parfaite condition, excepté sur une couple de centes verges. La section de la province de Québec est complétée depuis plusieurs années, de sorte qu'il y a maintenant, entre les deux provinces, une route magnifique de plus de 130 milles de longueur. La bonne condition est prouvée selon toute évidence, par le fait que le parti visiteur est venu de la capitale à Montréal en quatre heures et

LA FETE DES MORTS

Un grand nombre de citoyens ont visité leurs morts dimanche au cimetière de la Côte des Neiges. Il y avait affluence de ceux qui venaient prier sur la tombe de ceux de leur famille qui sont disparus. Lundi dans toutes les églises de la ville des services funèbres ont été chantés pour les morts et dans nombre d'églises ce soir, il y aura un office spécial à l'occasion de la fête des morts.

ON REDOUTE L'OEUVRE DE CRIMINELS

Plusieurs incendies qui auraient été allumés par des bandits récemment.

A JOLIETTE

JOLIETTE, 6. (Du correspondant de la "Patrie").—Autour de Joliette et même dans cette ville, on estime à au-delà de dix le nombre des incendies allumés par des mains criminelles, depuis un an. Les dommages sont considérables car plusieurs des victimes de ces incendiaires ne possédaient pas d'assurances. D'après une courte enquête faite par le correspondant de la "Patrie" il apparaît que depuis une semaine seulement, quatre incendies auraient été allumés malicieusement. La première victime fut Mme A. Majeau, autrefois de Joliette, résidant maintenant à Montréal. Cette dame possédait une maison d'été à Saint-Ambroise de Kildare, maison inhabitée à ce temps de l'année. Elle avait été détruite l'an dernier par un incendie d'origine inconnue. Cette année encore, elle fut la proie des flammes quelques semaines après sa reconstruction. Les pertes de Mme Majeau sont d'environ \$300.00.

Le deuxième incendie qu'on prétend avoir été allumé par un main criminel a eu lieu à Joliette dans la nuit de mardi à mercredi dernier chez M. Jos. Richard, rue St-Charles-Borromée. Comme notre journal en faisait mention dans son numéro de mercredi, de l'huile avait été répandue dans les hangars consumés et dans un logement inhabité. Tous ceux qui se sont rendus sur les lieux, ont pu constater la chose de visu.

Le lendemain soir à 8 h. 30, le chalet de Mme E. Wodon, situé voisin de la maison d'été Mme Majeau, à Saint-Ambroise de Kildare, était consumé d'une manière mystérieuse. Personne n'habitait ce chalet et il n'y avait aucun mobilier. Les pertes sont d'environ \$300.00.

Le même jour, à dix heures, le feu éclatait dans les granges et hangars de M. André Perrault. Coïncidence curieuse, ces bâtiments détruits étaient situés à l'extrémité de la maison de Mme Majeau; le feu prit naissance aux deux bouts des granges et à deux heures d'intervalle de Mme Wodon. M. Perrault a subi de gros dommages par cet incendie, étant donné que toute sa récolte, ses chevaux, plusieurs instruments agricoles ont péri. McIntyre, W.-E. Houghton, A.-A. Dion, H.-R. Carruthers, A.-K. Hay, P.-H. Honey, J.-B. Baillargeon, H.-C. Birks, G.-A. McNamee.

LA CHARGE DU JUGE L'honorable Juge Tessier rend d'abord témoignage à l'attention suite des jurés et leur expose que la cour n'a pas d'intérêt à entendre un verdict de coupable ou non-coupable. Ce que la cour veut, c'est un verdict suivant la preuve. Le juge et les jurés sont des collaborateurs.

Me Godin fait alors l'appel des jurés. Il leur demande ensuite s'ils sont d'accord pour rendre un verdict. Le juré numéro 9 répond oui. Me Godin demande alors qui doit parler pour eux. A cette question, il n'y a pas de réponse. Me Godin demande: "Messieurs les jurés, est-ce votre verdict?"

Et les jurés d'un commun accord répondent, au milieu d'un silence impressionnant: "Non coupable". On entend quelques applaudissements dans la salle, mais les agents ont vite fait de calmer cet enthousiasme.

Me Godin dit: "Messieurs les jurés, écoutez comment la cour enregistre votre verdict: vous êtes d'accord pour déclarer l'accusé non-coupable en matière de forme. Me Germain se lève et dit: "Je demande à la cour que l'accusé soit libéré à moins que ne pèse sur lui quelque autre accusation. Le Juge: C'est votre droit. Me Calder: Il n'y a pas d'autre accusation.

L'ACCUSE EST LIBERE Le Juge: L'accusé est libéré. Pendant le verdict l'abbé Delorme est resté impassible dans la boîte et sur l'ordre de la cour, il en est sorti. Il a d'abord serré la main du gouverneur de la prison, M. Séguin en lui disant "merci". Puis il a rejoint ses avocats Me Alban Germain

et Me Lucien Gendron qu'il a chaleureusement remerciés.

LES REMERCIEMENTS Le Juge libéra ensuite les jurés en disant: "Messieurs vous êtes libres, je vous remercie de vos efforts."

Me Germain déclare à la cour: "Puisse Votre Seigneurie ne siège pas habituellement dans ce district. Il me plaît de saluer son passage en cette cour et de le remercier, des bons offices au nom du barreau montréalais. Votre Seigneurie nous a fait constater une fois de plus avec quelle science et quelle impartialité les tribunaux étaient dirigés dans cette province."

LE JUGE REPOUND Le Juge répond: "Je ne mérite pas tous les compliments qui me sont adressés parce qu'ils partent d'un bon sentiment et que je les trouve sincères. Ce n'est pas sans appréhension que j'ai accepté la lourde tâche de présider ce procès; mais je l'ai fait parce que c'était mon devoir sachant que je trouverais ici des avocats, de curieux, de journalistes. Un

LE VERDICT Bien avant cinq heures, la cour était remplie à sa capacité, d'avocats, de curieux, de journalistes. Un

peu après quatre heures 45 la cour fit son entrée. Le lieutenant Turner, venant de dire à la foule: "Restez assis et n'applaudissez pas pour rien". Le juge monta sur le banc et les jurés firent leur entrée d'un pas délibéré. L'accusé entra dans la boîte et se tint appuyé sur le bord des deux mains. Il était très rouge, mais ne manifestait aucun signe d'émotion.

Me Godin dit: "Messieurs les jurés, écoutez comment la cour enregistre votre verdict: vous êtes d'accord pour déclarer l'accusé non-coupable en matière de forme. Me Germain se lève et dit: "Je demande à la cour que l'accusé soit libéré à moins que ne pèse sur lui quelque autre accusation. Le Juge: C'est votre droit. Me Calder: Il n'y a pas d'autre accusation.

L'ACCUSE EST LIBERE Le Juge: L'accusé est libéré. Pendant le verdict l'abbé Delorme est resté impassible dans la boîte et sur l'ordre de la cour, il en est sorti. Il a d'abord serré la main du gouverneur de la prison, M. Séguin en lui disant "merci". Puis il a rejoint ses avocats Me Alban Germain

et Me Lucien Gendron qu'il a chaleureusement remerciés.

LES REMERCIEMENTS Le Juge libéra ensuite les jurés en disant: "Messieurs vous êtes libres, je vous remercie de vos efforts."

Me Germain déclare à la cour: "Puisse Votre Seigneurie ne siège pas habituellement dans ce district. Il me plaît de saluer son passage en cette cour et de le remercier, des bons offices au nom du barreau montréalais. Votre Seigneurie nous a fait constater une fois de plus avec quelle science et quelle impartialité les tribunaux étaient dirigés dans cette province."

LE JUGE REPOUND Le Juge répond: "Je ne mérite pas tous les compliments qui me sont adressés parce qu'ils partent d'un bon sentiment et que je les trouve sincères. Ce n'est pas sans appréhension que j'ai accepté la lourde tâche de présider ce procès; mais je l'ai fait parce que c'était mon devoir sachant que je trouverais ici des avocats, de curieux, de journalistes. Un

LE VERDICT Bien avant cinq heures, la cour était remplie à sa capacité, d'avocats, de curieux, de journalistes. Un



Me ALBAN GERMAIN, c.r., défenseur de Delorme au troisième et quatrième procès et qui obtint l'acquiescement de son client vendredi soir.

ent connaissance. Il sortit par une porte de l'Ouest et sauta dans une limousine avec ses avocats. Ils se dirigèrent tous vers l'archevêché. Il y eut désappointement chez les curieux qui attendaient à toutes les portes pour voir sortir l'abbé. L'abbé aurait quitté le palais archiepiscopal vers 9 heures et se serait rendu au presbytère Saint-Jacques où il trouva un logis. Il avait obtenu à l'archevêché la permission de dire sa messe et à 6 heures 30 samedi matin, à la chapelle Notre-Dame de Lourdes l'abbé Delorme dit sa messe pour la première fois depuis près de trois ans.

L'abbé Delorme a reçu l'instruction de ses procureurs et de l'archevêché de ne faire aucune déclaration sur ses intentions à venir. On sait que M. l'abbé Delorme a dit sa messe samedi matin et a fait plusieurs



Me R.-L. CALDER, c.r., substitut du procureur-général qui occupait pour la couronne dans le quatrième procès d'Adélarde Delorme.

Me LUCIEN GENDRON, conseil de la défense au troisième et quatrième procès Delorme, et qui a collaboré avec Me Alban Germain à faire acquiescer Adélarde Delorme, visitez. Il a reçu celle des journalistes, mais n'a rien voulu déclarer. Le Dr Brochu, dans une dépêche fait la déclaration suivante: Québec, 1er.—Lorsque l'abbé Delorme était sous mes soins à l'asile Saint-Michel, j'ai fait tous les efforts possibles pour le faire libérer

LES DOUZE JURÉS QUI ONT ACQUITTE ADELARD DELORME VENDREDI SOIR



Les douze membres du jury qui ont entendu la preuve de la couronne et la contre-preuve de la défense dans le quatrième procès d'Adélarde Delorme accusé d'avoir assassiné son demi-frère Raoul dans la journée du 6 janvier 1922 et qui ont rendu un verdict de non coupable à 4 heures 50 vendredi soir. Ce sont, de gauche à droite MM. Ferdinand Ethier, Oza Martineau, Honoré Bail, J.-S. Ménard, Léo Brunel, Rosario Deslauriers, Raphaël Ménard, Cleophas Grignon, Waddie Lavallée, Alcide Riopel, Héliodore Masse. (Cliché la "Patrie").

La Patrie

LA REFORME DU SENAT

Dans son discours de Weyburn, Saskatchewan, l'hon. M. Mackenzie King — si nous devons accepter comme exacts le compte-rendu que nous en transmet le télégraphe — a laissé entrevoir un peu de quelle nature seraient les modifications qu'il projette d'apporter à la constitution du Sénat.

"Je ne suis pas en faveur de l'abolition du Sénat, aurait-il dit; mais je suis en faveur de l'abolition des plus vieux sénateurs".

Le premier ministre n'a pas, que nous sachions, précisé davantage sa pensée, de sorte que chacun est laissé à ses conjectures sur la sorte de législation qui conduirait à la réforme ainsi formulée.

Nous conservons la Chambre haute. De cela, tout le monde était assuré d'avance. Quelles que soient les critiques entendues à l'adresse du Sénat pendant les périodes électorales ou lorsqu'il lui arrive de contrarier certains groupes de la population, si l'on mettrait aux voix dans l'ensemble du pays la proposition de supprimer le Sénat, il aurait la vie sauve. Le peuple ne demande pas l'abolition du Sénat, mais les progressistes veulent que son autorité soit restreinte juste assez pour qu'il ne gêne pas un gouvernement d'ailleurs bien disposé à l'égard des progressistes.

Le premier ministre parcourt les provinces de l'ouest pour leur faire entendre des choses agréables. Il pense donc que le Sénat répondrait mieux aux aspirations de l'ouest si l'on en faisait sortir les plus vieux sénateurs, et du moment qu'il le juge ainsi, et puisque c'est lui qui gouverne, il est raisonnable de penser qu'il cherchera à réformer le Sénat en y abolissant ceux de ses membres qui y accusent une longévité de mauvais goût. "Chose bizarre, dit M. King, dès qu'un homme est nommé sénateur, sa probabilité de vie est doublée". Voilà ce dont aucun de nos gouvernements ne s'était jusqu'ici avisé, et il est bien naturel qu'une fois cette tendance des sénateurs à vivre longtemps constatée, on s'applique à y remédier, ce fût-ce pour faire, aussi rapidement que l'exige la pratique moderne, place aux jeunes!

Mais chacun attendra avec une vive curiosité de voir comment ce vice de la Chambre haute sera corrigé. A quel point le gouvernement de M. King fixera-t-il la limite d'âge, et par quel procédé éliminera-t-il les sénateurs qui s'obstinent à vivre après l'avoir atteinte?

A défaut d'autre règle, le gouvernement King pourrait ici adopter la doctrine du regrettable docteur Osler, qui aurait l'avantage de résoudre les deux questions.

Le docteur Osler, on s'en souvient, a posé en cette matière une loi qui ne s'appliquait pas seulement aux sénateurs, mais à toute l'humanité. Il a déclaré que la vie utile de l'homme finissait à l'âge de soixante ans, et à ceux qui n'avaient pas le bon esprit de dépasser à l'occasion de leur soixantième anniversaire ou auparavant, le docteur Osler recommandait de procurer une mort douce par le chloroforme.

Verrons-nous bientôt le temps où les sénateurs sexagénaires seront "oslerisés"?

INSPECTION DES BANQUES

En conformité de la loi votée à la dernière session du parlement, le gouvernement a nommé inspecteur général des banques M. C. E. S. Tompkins, qui était auparavant inspecteur de la banque Royale et qui, étant un banquier de carrière, doit présenter les qualifications requises pour ce nouvel emploi. Le rôle de l'inspecteur général des banques sera de tenir le ministre des Finances constamment renseigné sur la situation des banques. Il ne fera qu'exercer dans la réalité des pouvoirs que le ministre des Finances possédait auparavant et qu'il n'exerçait qu'en se faisant remettre chaque mois par les banques un état de leurs opérations attesté sous serment et qu'il acceptait comme vrai.

L'expérience a démontré que lorsqu'une banque glissait sur la pente de la faillite, elle dissimulait sa situation périlleuse en transmettant à Ottawa des rapports fallacieux, qui servaient à détourner une intervention du ministre des Finances. L'inspecteur général contrôlera à l'avenir la véracité des rapports mensuels, et à moins que de nouveaux articles ne soient inventés pour tromper la vigilance du gouvernement, si nous avons encore à l'avenir des suspensions de banque, nous ne devrions plus jamais voir de banqueroute déastreuse.

Cette inspection des banques sera faite aux frais des banques elles-mêmes, et le gouvernement a eu soin de faire décréter explicitement par le parlement que l'inspection faite par son autorité n'engagera aucunement sa responsabilité financière. S'il arrive que des opérations ainsi contrôlées d'une banque, les actionnaires ou les déposants ont à faire face à des pertes, ils n'auront aucune réclamation en droit contre l'Etat, mais il est à prévoir qu'ils ne manqueraient pas plus que dans le passé de chercher par une action politique à obtenir un dédommagement du gouvernement, et, malgré la disposition explicite de la loi, l'inspection officielle serait un instrument favorable à leurs prétentions.

Lors de la révision décennale de la loi des banques, la proposition avait été faite d'une inspection officielle de l'Etat, mais elle avait été rejetée comme impraticable et dangereuse. La faillite de la Home Bank a fait envisager cette mesure de contrôle sous un autre aspect, et chacun a maintenant confiance qu'elle produira des résultats bienfaisants. Le désastre de la Home Bank n'aurait pas été évité si le parlement, en revisant la loi des banques, avait dès lors établi un mode d'inspection. Il était déjà trop tard pour sauver la Home Bank. Mais il semble évident qu'une inspection faite en temps utile aurait prévenu ce désastre, puisque les inconcevables méthodes qui ont conduit cette banque à l'abîme n'auraient pu échapper à l'attention d'un inspecteur.

LA FIN D'UNE EXPERIENCE

Diverses réflexions traversent l'esprit à mesure que se précise la portée de l'élection anglaise, dont l'immense répercussion ne saurait tarder à se faire sentir sur la politique mondiale. L'Empire, c'est entendu, ne peut qu'être profondément affecté, de même que les dominions en particulier. Mais l'événement tient aussi en haleine l'Europe, et le monde entier.

Brusquement, l'Angleterre vient de mettre fin à l'expérience socialiste dont les effets restent. C'est, sans doute, que l'aventure, avec son cachet romanesque et intéressant, devenait trop forte pour ses nerfs. L'Anglais, d'ailleurs, n'aime pas à se donner inutilement la sensation trop précise du danger. C'est ce qui explique l'empressement quasi fébrile de l'électorat, le jour du vote, et la prédominance évidente de l'élément féminin qui a décidé, en somme, de l'élection.

La victoire des conservateurs est si complète qu'il ne serait pas étonnant d'apprendre que ceux-ci mêmes en sont effrayés. Car il y a là trace d'emportement, d'entraînement dû à une émotion passagère comme la peur. Une telle victoire est inquiétante, car elle n'a rien de stable, et elle est vite entamée par une réaction non moins vive que l'émotion à laquelle il faut l'attribuer.

Par contre, les progrès du parti travailliste, qui perd des sièges mais gagne des votes, semblent dus à une opinion plus réfléchie. Un château-fort tory comme Birmingham, avec ses intérêts industriels considérables, a fait passer aux mains des travaillistes, grâce à Oswald Mosley, genre-du-marquis Curzon, mais que cette parenté ne gêne pas. Neville Chamberlain, pourtant une lumière du parti tory, n'a sur lui qu'une majorité infime qui n'atteint pas cent voix.

Qu'arrivera-t-il le jour où, au lieu de servir d'épouvantail, le parti travailliste aura figure d'opposition officielle? Car c'est ce qui va se produire incontinent, dès la démission du cabinet MacDonald, par suite de la désagrégation du parti libéral.

Plusieurs craignent maintenant cette éventualité et supposent que le parti socialiste n'aura plus les mêmes raisons qu'au pouvoir de rester dans

la note constitutionnelle. La position précaire du parti l'empêcha de rien compromettre. Mais, n'ayant plus rien à ménager et outré, au contraire, de sa défaite, ne tentera-t-il plus résolument le chambardement qu'on craignait?

Il est vrai que l'Angleterre se trouvera bien, pendant un temps, de posséder enfin un gouvernement stable et plus fort. Ce n'est pas sans besoin, car la situation était devenue intenable, et les problèmes s'aggravaient à l'intérieur comme à l'extérieur.

A part les difficultés qui surgissent en Egypte, en Asie-Mineure, aux Indes, et les complications qui s'élevaient dans ses relations avec les Dominions, l'Angleterre doit se débattre, chez elle même, contre des problèmes graves. Le plus grave est sans doute celui de vivre. Ce pays ne produit que deux jours sur sept ce qu'il doit manger. Ce pays, qui vit de ses exportations, a un million de chômeurs.

Le traité russe est un legs onéreux, à part toutes les autres questions internationales. Le problème même de la paix semblait reposer, depuis quelque temps, sur la personne même de MacDonald et ses théories fallacieuses. Qu'advient-il de tous les beaux arrangements pacifistes? La France, pour une, a le droit d'être inquiète.

Pour nous, nous avons aussi quelque sujet de réflexion. Au-dessus des questions économiques, de la panacée Préférence, il ya à la question de la défense impériale avec tout ce que cela implique.

On connaît là-dessus la doctrine des Tories qui vont reprendre la direction des affaires de l'Empire. Les événements des derniers mois ont-ils appris quelque chose aux impérialistes?

FUSION DE BANQUES

Une autre fusion de banques est virtuellement accomplie. Cette fois, c'est la banque Molson's qui est absorbée par la banque de Montréal. Comme la banque Molson's était dans une forte situation financière et par suite n'était poussée à cette union par aucune nécessité, la transaction se fait sur des bases qui sont avantageuses à tous les intéressés, en comptant parmi ces derniers les déposants et les clients ainsi que les actionnaires de la banque Molson's. Sous ce rapport, cette fusion diffère essentiellement de celles que nous avons vues depuis deux ans, et elle échappa sans doute à toute critique.

Le seul point qui pourra prêter à la controverse, c'est que certains expriment peut-être l'appréhension que le système national de banque s'acheminera vers le monopole. Il y a deux ans, il existait dans le pays dix-huit banques incorporées; il n'en restera que douze. Contre la disparition des banques qui étaient accablées à la faillite ou y tendaient fatalement, on ne disposait pas librement de leur sort, et les banques qui ont annexé ainsi de petites banques croulantes afin de les sauver ont rendu un important service au public.

Mais ici, il s'agit de la fusion de deux banques qui pouvaient indéfiniment continuer de se faire concurrence, et le cas se peut envisager sous un autre aspect.

Il est évident qu'en face de l'extraordinaire expansion des plus grandes banques canadiennes, il doit être de plus en plus difficile aux banques plus petites de conserver un champ d'opération profitable. Les plus grandes banques généralement attirent les plus grandes affaires, et circonscrivent ainsi la sphère d'activité de leurs concurrents. Il n'apparaît cependant aucunement que la banque Molson's ne fût pas en état de conserver son existence indépendante.

Si cette fusion n'est que le résultat de la force d'attraction de la plus grande masse, cette force devrait continuer d'exercer, et on ne saurait dire où s'arrêtera son influence. Après cette transaction, la banque de Montréal a son actif global augmenté de quelque 70 millions de dollars, et sera grande d'autant en comparaison des plus petites banques. A la vérité, toutes les autres banques seront petites comparées aux trois institutions géantes, la banque de Montréal, la banque Royale et la banque Canadienne du Commerce. Comme ces dernières tendent naturellement à rivaliser pour conquérir la prépondérance, la fusion qui vient d'être opérée pourrait en faire présager d'autres, sauf parmi les banques qui ont une raison particulière pour conserver leur existence indépendante, comme nos banques canadiennes-françaises. On a vu comme cette raison particulière a opéré lorsque la proposition a été faite de fondre la banque Provinciale avec la banque d'Hochelega, qui absorbait la banque Nationale.

L'appréhension d'un monopole de banque n'est pas immédiatement justifiée, vu que les trois principales banques ont à leur tête trois différents groupes de financiers. Cependant, il ne fait pas de doute que, dès maintenant, aucune très grande entreprise ne peut être lancée sans l'agrément et jusqu'à un certain point la collaboration de l'une des grandes banques, dont la puissance et la stabilité sont incontestées.

Cette situation est-elle un bien ou un mal pour le pays? L'avenir seul nous l'apprendra. En attendant, chacun est laissé à ses conjectures.

LA FAMILLE

La grosse famille est aujourd'hui trop sévèrement traitée, écrit l'"Action Catholique". Il y a à quelques années, les petits enfants pouvaient voyager gratuitement ou presque sur les chemins de fer et les tramways. La limite d'âge permettant ces exemptions a été considérablement diminuée.

Il y a quelques années, on accordait des octrois aux familles nombreuses; ces octrois sont disparus. Une grosse famille pouvait assez facilement trouver à se loger. Il suffit souvent aujourd'hui que les gens disent le nombre de leurs enfants pour se voir fermer la porte au nez un peu partout.

Pourtant, la famille est la base de la société. Elle mérite l'attention des législateurs à un plus haut degré que l'individu.

Quelle que soit la protection accordée à l'individu, si la famille est exposée à toutes les misères, la société court un grand danger.

LES GRANDES ROUTES

Dans la dernière semaine du mois prochain, une conférence interprovinciale de la voirie aura lieu à Toronto. On y discutera l'opportunité d'invoquer le gouvernement fédéral à coopérer à la réalisation du programme que les provinces ont entrepris d'exécuter. Les routes modernes sont utiles aux provinces et aux municipalités qu'elles traversent, mais elles sont aussi d'un intérêt national. Elles contribuent au bien-être du peuple et à la prospérité du pays en général. Les fonds de l'Etat ne sauraient donc être employés à meilleur escient. Les administrations provinciales considèrent que le trésor fédéral doit être mis à contribution, non seulement pour la construction des grandes routes, mais aussi pour leur entretien.

Dans quelques années, en accélérant les travaux commencés, de belles routes modernes traverseront le pays dans toute son étendue, reliant les côtes de l'Atlantique aux rives lointaines du Pacifique. Ce seront de grandes voies transcontinentales, des avenues nationales dont nous serons tous fiers. Il n'est que juste que le pouvoir central fasse sa part.

Les bonnes routes constituent un facteur de bien-être et de prospérité. Tout le pays en profite. Le prochain congrès de Toronto n'aura donc pas de peine à obtenir le concours du gouvernement fédéral.

DEUX ENTREPRISES PERDUES POUR NOS OUVRERS

La compagnie de la traversée de Québec et Lévis annonce qu'elle a accordé à une compagnie de Glasgow le contrat pour la construction de deux bateaux voyageurs. Ces navires coûteront plus de \$60,000 et devront être livrés à leurs nouveaux propriétaires au mois de mai prochain.

La compagnie de la Traversée était prête à s'entendre avec les ouvriers de Québec et de Lévis au sujet du prix de la soumission pour que les travaux de construction puissent être exécutés au pays. Mais les constructeurs de navires au Canada n'ont pu offrir une soumission aussi avantageuse que les constructeurs de la Clyde. C'est malheureux, car la construction de ces deux navires aurait procuré de l'ouvrage à des centaines d'ouvriers. Et par ces temps durs de chômage, cette aubaine n'aurait pas été à dédaigner.

N'y avait-il pas un moyen de garder ces travaux au pays? Le gouvernement fédéral, qui paie des primes à certaines industries nationales, qui accorde une forte subvention pour faire transporter de l'ébarbon de l'Alberta et des provinces maritimes, n'aurait-il pas pu faire des arrangements avec la compagnie de la Traversée de Québec et de Lévis qui lui auraient permis d'accorder le contrat à une maison locale?

En couvrant la différence entre le prix demandé par les constructeurs canadiens et celui que les constructeurs de Glasgow ont accepté, le gouvernement n'aurait pas fait une si mauvaise transaction, puisqu'il aurait donné de l'ouvrage aux ouvriers en navires du district de Québec et, par conséquent, diminué les rigueurs du chômage durant l'hiver.

L'on avait pourtant décidé, à la conférence du chômage tenue à Ottawa sous la présidence de l'honorable M. Murdoch, de prendre tous les moyens possibles pour procurer de l'ouvrage à ceux qui en manquent et diminuer la misère que l'hiver menace d'entraîner à sa suite.

Le "Globe" a fait un petit calcul qui lui permet de dire que les députés conservateurs à la législature d'Ontario représentent 48 comtés "secs" et 29 "humides". Et il ajoute: "Il n'y a pas de doute que cela aura un effet moral sur le cabinet".

Il est entendu que les campagnes électorales sont contre le vote des liquides. Mais les villes comptent pour quelque chose dans l'existence de la province-sœur, et elles se sont toutes prononcées contre la loi de prohibition actuellement en vigueur. Elles réclament un changement. Toronto, Kingston, London, Hamilton, Sudbury, etc., demandent une loi calquée sur celle de Québec; elles veulent boire un verre de boisson, de vin ou de bière en toute liberté.

Leur voix ne mérite-t-elle pas d'être entendue?

Si M. Ferguson fait le sourd, ne cherche qu'à plaire aux buveurs d'eau fanatiques, il pourra peut-être lui en cuire.

Un parti ou un homme public qui ne tient pas compte de l'opinion publique, n'est pas loin de la roche tarpeienne.

Les grandes villes ont assurément droit au chapitre. L'opinion des comtés ruraux est fort respectable et digne d'attention. Mais il semble que les grands centres où se transigent les affaires les plus importantes, d'où partent tous les mouvements qui contribuent à la prospérité du pays, où fleurissent les institutions financières et éducatives qui répandent le bien-être, la richesse et la lumière intellectuelle au sein de la population, ont leur mot à dire dans l'adoption des lois et l'administration de la chose publique.

Il n'est pas possible que les prohibitionnistes forcent la main à M. Ferguson et l'obligent à méconnaître le sentiment de la partie la plus saine et la plus éclairée de l'opinion.

Le premier cabinet du nouveau drier pour l'année calendaire, 1925 sera bientôt distribué. L'an prochain, il n'y aura que peu de "points". Pâques sera le 1er avril. Les jour fériés seront, pour le nouvel An, un jeudi; pour l'Assomption, un samedi, et pour la fête de la Victoire, un mercredi. Fait à noter à l'adresse des gens superstitieux: il y aura trois vendredis 13: en février, en mars et en novembre. Mais il serait intéressant de savoir si 1925 nous réservera de beaux temps au printemps, de la chaleur en été — et la vie moins chère pendant toute l'année. Cela est moins certain.

Dans les corridors des édifices parlementaires à Ottawa, le bruit d'un prochain appel au peuple court de nouveau. M. King aurait trouvé, au cours de son voyage dans l'Ouest, que les circonstances sont favorables à une élection générale. Le premier ministre reviendra dans la capitale vers le 10 novembre. Comme il a dit que le parlement serait convoqué dès les premiers jours de janvier, on serait surpris de le voir ordonner une dissolution des chambres.

Une polémique a éclaté entre le "Cour-municipal" de St-Hyacinthe et le "Clairon" au sujet du nouvel hôtel de ville. Le "Clairon" retourne que le public de Saint-Hyacinthe goûte avec plaisir le paix religieuse qui régnait chez nous. Les seuls à souffrir de cet état de choses étaient les jeunes frais émoulus de notre séminaire en mal de faire jaillir de leurs plumes moyennages le fiel qui déversait dans l'ancienne "Tribune". N'ayant jamais connu autre chose que l'obéissance aveugle à la règle de fer qui doit nécessairement régir toute institution d'éducation, ils croient que le régime de la communauté religieuse doit exister dans la société. Pour eux personne ne doit bouger sans avoir au préalable obtenu la permission d'un pion quelconque.

Le "Sun" suggère au premier ministre de commencer par rogner les dépenses de Rideau-Hall. "Si nous pouvons, dit-il, faire nous-mêmes les traités qui nous intéressent, prenons complètement la direction de nos affaires domestiques; il n'y a pas de raison d'en courir les dépenses qu'entraîne la résidence du représentant du Roi". Et le "Sun" publie le petit tableau suivant établissant ce que coûte annuellement Rideau-Hall:

Intérêt	\$250,000
Salaires	48,856
Wagons privés	50,000
Frais de voyage	50,000
Secrétaire militaire	6,000
Aides	7,300
Personnel	21,557
Assistant-secrétaire	3,600
Dépense du secrétaire	600
Assistant-gouverneur-général	4,575
Impressions	3,000
Taxis	2,033
Abonnements	1,394
Chauffage	19,000
Divers	63,000
Total	\$530,625

Et le peuple canadien, s'écrie le journal des côtes du Pacifique, n'est que de 9,000,000 d'habitants pour payer cela!

L'ambassade canadienne qui sera établie à Washington coûtera annuellement une centaine de mille dollars. Il faudra ajouter ce montant aux cent mille autres dollars que nous payons pour avoir le grand honneur d'être représentés à Genève.

Il n'y a pas à dire, cela coûte cher de vouloir se hisser au rang des grandes nations!

Il semblait pourtant que Baptiste passait pour un bien modeste personnage!

L'élection partielle fédérale de Témiscouata aura lieu le 1er décem-

bre. On sait qu'il s'agit de remplacer le regretté Ch.-A. Gauvreau, qui a succombé à la maladie au moment où il était question de lui ouvrir les portes du Sénat. Les libéraux ont choisi le Dr Parrot comme leur candidat. On sait que le Dr Parrot a abandonné son siège à la législature provinciale à la suite d'un débat animé sur des spéculations où des lots de colonisation auraient été concédés. M. Jean-François Pouliot, C.R., qui a été l'un des adversaires les plus acharnés du Dr Parrot, annonce qu'il briguera lui aussi les suffrages comme libéral indépendant. Son père a été député de Témiscouata. Les conservateurs prendront-ils part à la lutte? On l'ignore encore. "L'Événement" prétend qu'ils s'abstiendront.

Le major H. L'embranchement J. Lyons, qui Amos-Mont-Laurier s'est beaucoup occupé du développement des chemins de fer dans la vallée de l'Outaouais et dans les Laurentides, a déclaré, dans une entrevue, que l'incorporation de l'Abitibi Southern Railway serait demandée à la prochaine session de la législature provinciale. Ce chemin de fer construite une ligne qui irait d'Amos sur le Transcontinental à Mont-Laurier et qui par un raccordement communiquerait avec Maniwaki, de façon à fournir une communication directe avec Montréal et Ottawa. Une telle ligne aurait environ 230 milles de longueur et coûterait environ \$8,500,000. Cette ligne traverserait une région immensément riche en ressources naturelles. Amos deviendrait par suite le centre d'une vaste région agricole qui pourrait recevoir un million d'habitants. Au sud d'Amos se trouvent les districts miniers très importants, entre autres celui de Rouyn, et les communications faciles contribueraient beaucoup à leur développement. Le nouveau chemin de fer desservirait toute cette contrée et en détournerait le trafic au profit de Montréal.

La sépulture de l'empereur Charles la tombe de d'Autriche se trouve dans l'église Notre-Dame-de-Madère. L'impératrice Zita en a confié la garde à un groupe de dames charitables qui, constamment, déposent au pied de la tombe du souverain des bouquets de fleurs. Mais l'impératrice Zita veut que, de temps à autre, quelques timides de l'Empereur aillent faire à Madère un pieux pèlerinage. C'est ainsi que, ces jours-ci, la comtesse Korsembrök et le comte Moritz Esterhazy se sont embarqués à Lisbonne à destination de Funchal, chargés de cette touchante mission. Les journaux portugais disent que le plus grand désir de l'impératrice Zita est de se rendre elle-même sur la tombe de son mari, mais qu'un accord international lui interdit l'entrée de l'île Madère. Quel est donc cet accord qui interdit à une femme d'aller prier sur la tombe de son époux? S'il existe, nous voulons espérer qu'on l'abolira, car il est, à la fois, ridicule et odieux.

Le fils de M. Duquet à Québec, frappé par une automobile

QUÉBEC, 6. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le jeune fils de l'échevin Duquet, Jacques Duquet, âgé de six ans, a été gravement blessé dans un accident d'automobile sur le chemin Sainte-Foy. Le bambin retournait chez lui lorsqu'il fut frappé par une automobile. Son état est grave. Il souffre d'une large blessure à la tête qui fait redouter des complications.

Maux de reins. — Mr. Carl Vinzell de Brookling, Sask., écrit: "Je veux exprimer mon appréciation sur le Novoro du Dr. Pierre. Il m'a guéri de maux de reins et de l'épine dorsale depuis plus de cinq ans. J'avais consulté plusieurs docteurs et essayé différents médicaments sans obtenir de soulagement. Je me sens maintenant bien et fort. Ce remède végétal si digeste et continué est vendu par les pharmacies il est envoyé directement par les fabricants, Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada."

LA POPULATION DE LA CAPITALE

OTTAWA, 6. (Du correspondant de la "Patrie"). — La capitale possédait aujourd'hui une population de 118,088 âmes, augmentation de 949 depuis un an d'après le rapport de M. Vesie, l'évaluateur en chef municipal. Cependant lorsque ce travail a été fait plusieurs familles étaient à la campagne et l'on croit que la population locale est en réalité de 120,000. Au point de vue de la population, Ottawa fait peu de progrès, étant surtout une ville résidentielle. Depuis un an on a constaté une diminution dans la population de 3 quartiers: By-Saint-Georges et Victoria. L'évaluation municipale pour la propriété est de \$17,723,424, augmentation de \$18,977,000 en un an et en ajoutant la propriété ne payant pas de taxe on arrive à une évaluation totale de \$142,105,421. En comptant Hull et la banlieue, Ottawa et ses environs possèdent une population de 164,088 divisée comme suit: Ottawa, 118,088; Hull, 36,000; Westboro, McKellar, Britannia, Bellevue, 6,000; Eastview, 4,000.

IL S'IMPROVISE MENDIANT POUR VOLER

Un malheureux s'arme d'un revolver pour voler du bois.

LA MISERE

L'hiver est proche et la neige commence déjà à tomber. Les misérables qui n'ont pas de bois à jeter dans le poêle, grelottent dans leurs taudis ouverts à tous les vents. Redoutant les rigueurs de la froide saison ils songent à se procurer du bois et c'est ce qui explique pourquoi un de ces malheureux a été arrêté d'un revolver, hier après-midi, pour aller, comme un bandit, voler non des diamants set des fourrures mais du bois de rebut dans une maison en construction, rue Alford.

La maison en question est située au face du No 76 de la rue précitée. Vers 5 heures 45, hier après-midi, M. Victor Lafrenière, domicilié No 5, rue Lasalle, chargé de la surveillance de la maison, surprit un individu en train de voler du bois dans la ruelle en arrière de la bâtisse.

M. Lafrenière s'approcha de l'individu pour lui demander qui lui avait donné la permission de prendre du bois à cet endroit, mais l'homme sortit un revolver et après avoir menacé M. Lafrenière il s'enfuit dans un ruelle avec sa brassée de bois. On ne l'a pas revu depuis.

M. Lafrenière a porté plainte au poste de police No 34, à Maison-Neuve. A la Sûreté, on croit que le voleur a été commis par un misérable.

Le nouveau drier pour l'année calendaire, 1925 sera bientôt distribué. L'an prochain, il n'y aura que peu de "points". Pâques sera le 1er avril. Les jour fériés seront, pour le nouvel An, un jeudi; pour l'Assomption, un samedi, et pour la fête de la Victoire, un mercredi. Fait à noter à l'adresse des gens superstitieux: il y aura trois vendredis 13: en février, en mars et en novembre. Mais il serait intéressant de savoir si 1925 nous réservera de beaux temps au printemps, de la chaleur en été — et la vie moins chère pendant toute l'année. Cela est moins certain.

Dans les corridors des édifices parlementaires à Ottawa, le bruit d'un prochain appel au peuple court de nouveau. M. King aurait trouvé, au cours de son voyage dans l'Ouest, que les circonstances sont favorables à une élection générale. Le premier ministre reviendra dans la capitale vers le 10 novembre. Comme il a dit que le parlement serait convoqué dès les premiers jours de janvier, on serait surpris de le voir ordonner une dissolution des chambres.

Une polémique a éclaté entre le "Cour-municipal" de St-Hyacinthe et le "Clairon" au sujet du nouvel hôtel de ville. Le "Clairon" retourne que le public de Saint-Hyacinthe goûte avec plaisir le paix religieuse qui régnait chez nous. Les seuls à souffrir de cet état de choses étaient les jeunes frais émoulus de notre séminaire en mal de faire jaillir de leurs plumes moyennages le fiel qui déversait dans l'ancienne "Tribune". N'ayant jamais connu autre chose que l'obéissance aveugle à la règle de fer qui doit nécessairement régir toute institution d'éducation, ils croient que le régime de la communauté religieuse doit exister dans la société. Pour eux personne ne doit bouger sans avoir au préalable obtenu la permission d'un pion quelconque.

Le "Sun" suggère au premier ministre de commencer par rogner les dépenses de Rideau-Hall. "Si nous pouvons, dit-il, faire nous-mêmes les traités qui nous intéressent, prenons complètement la direction de nos affaires domestiques; il n'y a pas de raison d'en courir les dépenses qu'entraîne la résidence du représentant du Roi". Et le "Sun" publie le petit tableau suivant établissant ce que coûte annuellement Rideau-Hall:

Intérêt	\$250,000
Salaires	48,856
Wagons privés	50,000
Frais de voyage	50,000
Secrétaire militaire	6,000
Aides	7,300
Personnel	21,557
Assistant-secrétaire	3,600
Dépense du secrétaire	600
Assistant-gouverneur-général	4,575
Impressions	3,000
Taxis	2,033
Abonnements	1,394
Chauffage	19,000
Divers	63,000
Total	\$530,625

Et le peuple canadien, s'écrie le journal des côtes du Pacifique, n'est que de 9,000,000 d'habitants pour payer cela!

L'ambassade canadienne qui sera établie à Washington coûtera annuellement une centaine de mille dollars. Il faudra ajouter ce montant aux cent mille autres dollars que nous payons pour avoir le grand honneur d'être représentés à Genève.

Il n'y a pas à dire, cela coûte cher de vouloir se hisser au rang des grandes nations!

Il semblait pourtant que Baptiste passait pour un bien modeste personnage!

L'élection partielle fédérale de Témiscouata aura lieu le 1er décem-

The Great Breathable Remedy

Peps

contre Toux, Mal de Gorge, Rhumes, et Bronchite.



LORSQUE vous dissolvez une pastille Peps sur votre langue, des vapeurs guérissantes s'en dégagent, qui sont immédiatement apportées par la respiration jusqu'au plus profond de nos poumons, où les médecines liquides ne peuvent pénétrer. Ces vapeurs de Peps baignent sur leur passage toutes les voies respiratoires par leur action guérissante, apaisent la gorge, font disparaître l'inflammation des bronches et dégagent les poumons. Les médecines liquides sont simplement conduites vers l'estomac et ne peuvent agir d'une manière directe comme Peps.

Cependant que Peps est un remède à production coûteuse, la demande en est devenue si forte qu'on a maintenant trouvé qu'il était possible d'en réduire le

PRIX A 25c LA BOITE.

Vous pouvez maintenant trouver chez tous les marchands de médicaments de Peps Co., rue Dupont, Toronto.

Troublant, Tout à Toi, Jasmin, Narcisse Noir

Petit flacon \$0.50
Le flacon de 1 once \$1.00
Le flacon de 1/2 once \$0.50

Parfums Concentrés

Lilas, Muguet, Orchidée, Violettes, St-Hippolyte, Trèfle, Fougère, Foin coupé, Mimosa, Réséda, Oeillet, Rose, Chypre, Orange, Peau d'Espagne, Jockey, Idéal, Rue de la Paix, Exotique, Orientale.

Le flacon de 1 once \$1.00
Le flacon de 1/2 once \$0.50
Le flacon de 1 gramme \$0.15

GRATIS GOUPEL

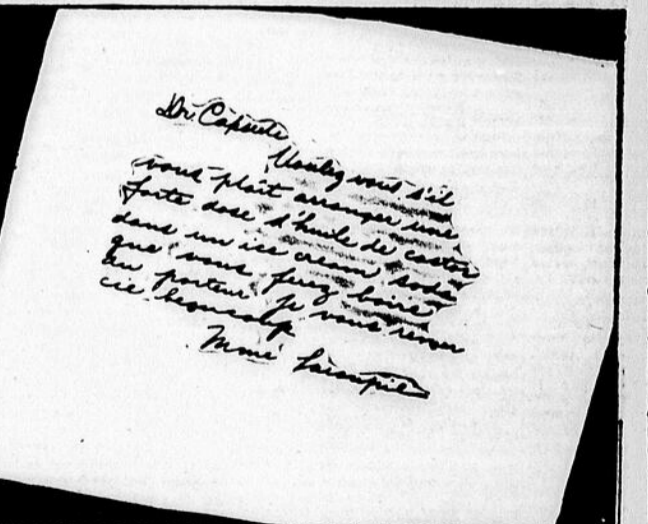
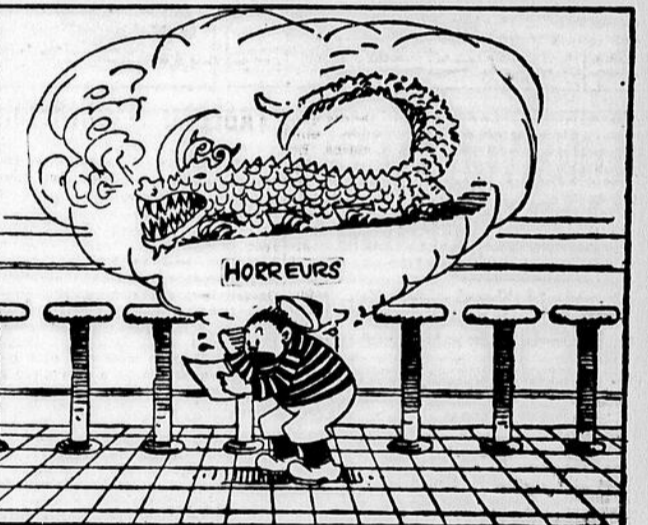
LA PARFUMERIE CIRIO DE PARIS.

Veillez m'envoyer GRATUITEMENT un petit flacon de parfum.

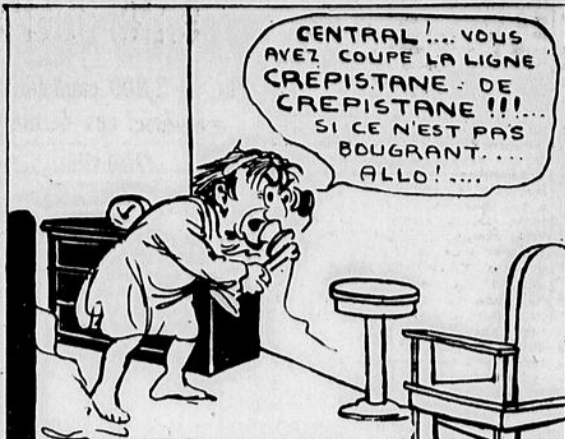
NOM
ADRESSE

Prérez d'ajouter 20 cents pour frais de poste.

UNE PAIRE D'AMIS



LES AVENTURES DE TIMOTHÉE



"NOUS VOULONS VOUS TENDRE UNE MAIN LARGE, GÉNÉREUSE"

Déclaration de l'honorable M. Taschereau dimanche, aux citoyens de Sherbrooke.—Grande assemblée en faveur de M. C.-E. Therrien, candidat libéral.

MANIFESTATION

SHERBROOKE, 6. Sherbrooke a fait dimanche à son tour une belle réception au premier ministre de la province. L'honorable L.-A. Taschereau, accompagné des honorables J.-L. Perron et Lauréat Lapierre, a porté la parole en faveur du candidat libéral, M. C.-E. Therrien. Comme à Montréal, une grande parade a précédé l'assemblée qui a eu lieu au théâtre His Majesty.

M. C.-E. Therrien, candidat libéral, après avoir remercié l'hon. M. Taschereau et ses collègues, ainsi que les citoyens de Sherbrooke pour l'intérêt qu'ils portent à la présente lutte, rappelle que pendant quelques années il les a représentés à la Législature de Québec.

"Pendant ce temps, dit-il, je me suis efforcé de vous représenter dignement et de travailler de toutes mes forces dans votre meilleur intérêt. Les circonstances ont voulu que je quitte ensuite la vie politique, mais j'ai songé à y revenir car je crois pouvoir encore vous être utile comme dans le passé. Nous faisons une lutte qui, j'en suis convaincu, se terminera par le triomphe des idées et de la politique libérales. Je viens devant vous comme partisan du gouvernement Taschereau, gouvernement qui continue les belles traditions du parti libéral et qui depuis plus de vingt-sept ans, a constamment placé notre province à la tête de toutes les provinces de la confédération."

L'HON. L.-A. TASCHEREAU

"Je suis toujours heureux de revenir ici, dit le premier ministre, car votre belle ville a grandi, a progressé et est devenue l'un des foyers actifs de notre province. Sachez que nous sommes fiers de votre progrès et que nous voulons que Sherbrooke conserve longtemps encore son titre de "Reine des Cantons de l'Est", grâce à l'énergie et au travail de ses citoyens. Nous voulons vous tendre, afin de travailler avec vous dans ce but, une main d'amitié, une main large et généreuse.

Le premier ministre fait lire un éloge de l'ancien député de Sherbrooke, M. O'Brady, puis il ajoute que lorsque le siège de Sherbrooke devint vacant à la législature, les amis de M. Therrien ont songé qu'après avoir été trois fois consécutives, il pourrait les représenter de nouveau. "Nous n'avons pas imposé ce travail à M. Therrien, dit-il. Il se présente devant vous parce qu'il se croit digne de votre confiance et qu'il veut être aujourd'hui pour vous ce qu'il a fait dans le

Et il parle de la loi des Accidents du Travail. Autrement, un ouvrier blessé qui tombait en soldat, à son travail, ne laissait rien à son épouse ni à ses enfants. Nous avons cru que dans Québec, ce système était injuste pour l'ouvrier, et après qu'une commission fut formée pour étudier cette loi, elle fut adoptée de façon à permettre à la veuve de l'ouvrier et à ses orphelins, d'obtenir sans frais l'indemnité à laquelle ils ont maintenant droit.

Mais ce n'est pas tout ce que le gouvernement a fait pour aider la classe ouvrière. Pour les inspecteurs qui rencontrent les ouvriers et étudient leurs demandes, le gouvernement accorde chaque année, une somme de \$60,000. Il a donné aux ouvriers, des écoles techniques, une école de pulpe établie à Trois-Rivières, il a fondé plusieurs autres écoles où le fils de l'ouvrier peut aller se perfectionner, devenir un expert dans sa sphère d'activité.

L'honorable M. Taschereau dit ensuite qu'une œuvre à laquelle le gouvernement est fier d'avoir attaché son nom, c'est celle de l'Assistance Publique. "Nous avons cru, dit le premier ministre, qu'il fallait aider ces institutions et leur permettre de continuer leur œuvre humanitaire et nécessaire. Nous nous sommes adressés à ceux qui fréquentent les théâtres, les champs de courses, et nous leur avons demandé quelques sous pour les malades et les misérables. Depuis trois ans, cette collecte a rapporté la somme de plus de trois millions.

Malheureusement, il en est qui, toujours mécontents d'ailleurs, proclament très haut que cette loi de l'Assistance Publique est une loi anti-chrétienne.

Si notre loi était véritablement anti-chrétienne, croyez-vous que le Cardinal Bégin et Mgr Larocque auraient écrit des lettres, demandé le premier ministre l'audit, qu'il applaudit longuement.

Le premier ministre discute ensuite très brièvement la loi de l'Adoption, qui permet à un brave couple de familles d'aller dans un hospice ou dans une crèche pour y chercher un petit enfant et l'adopter, lui donner les soins nécessaires, l'élever et l'élever convenablement.

"Il est autre chose, cependant, que nos adversaires nous reprochent encore, dit le premier ministre, et c'est l'affaire de la Banque Nationale. Cette vieille institution qui datait de 70 ans, fut à un moment donné, au bord de l'abîme, et le gouvernement a cru bon de la sauver du désastre. Cette institution avait depuis 70 ans, soutenu le commerce et nos industries. Elle vit près de sombrer, mais le gouvernement la sauva, parce qu'elle représentait le travail et l'énergie de notre province.

"Il est encore un autre article de notre programme au sujet duquel nos adversaires conservateurs prétendent que nous n'avons rien fait, continua l'honorable M. Taschereau, et c'est le développement de nos pouvoirs hydrauliques. Là encore, ceux qui nous critiquent ne nous pas sérieux. Ne prenons que le cas de la rivière Saint-Maurice où nous avons construit la plus gran-

de écluse du monde, écluse qui a permis la formation d'un lac artificiel de plus de 150 milles de longueur et qui alimente les usines d'énergie électrique durant des mois d'hiver.

La région du Saint-Maurice est devenue depuis la construction de cette écluse, le centre le plus important pour la fabrication du papier, en Canada. La population de Shawinigan a augmenté de 150 pour cent, et il en a été de même de toutes les autres villes fondées dans cette région et qui se développent très rapidement. Nous avons aussi le barrage du Lac Saint-Jean, sur le Haut Saguenay, où l'on pourra développer et exploiter plus d'un million de chevaux-vapeur au coût de vingt millions. Le gouvernement ne dépense pas un sou, car c'est du capital étranger qui est investi dans cette entreprise. Sur le Saint-Maurice, on a dépensé deux millions, mais cette somme sera complètement payée dans quinze ans, et alors, le gouvernement recevra un revenu annuel d'un demi-million de cette région. Et c'est ce qui aura permis de faire grandir et prospérer les villes de Shawinigan, Grand-Mère, Trois-Rivières et d'autres centres importants de cette partie de la province. Le premier ministre se demande pourquoi on critique cette politique. Il déclare que le gouvernement ne se laissera pas intimider par les critiques de ses adversaires et qu'il continuera à construire, à édifier, à faire grandir notre province et à la faire marcher de l'avant.

Le ministre veut ensuite parler d'une question qui a agité notre province durant de longues années, celle des spiritueux.

Le gouvernement a cru que le meilleur moyen de remédier à la situation devenue déplorable, était de prendre le contrôle de la vente des liqueurs et de garder pour le trésor du peuple, les millions que rapportent ce commerce. "Il fallait le courage d'un premier ministre actuel, dit l'honorable M. Perron, pour appliquer cette loi. Et quels sont les résultats obtenus par ce régime? Nous pouvons nous vanter d'être la province la plus sobre du Dominion, qui n'en dit pas certains maillonniers, qui ne cessent de mentir à nos dépens. Cette loi nous a permis de dépenser des millions pour la Voie.

Nous avons décidé d'améliorer la voie dans la province, de donner des chemins aux cultivateurs pour qu'ils puissent transporter leurs produits sur les marchés, de se rendre aux écoles, aux églises, etc. Ces routes ont aussi attirés les touristes par milliers et centaines de milliers qui chaque année dépensent dans notre province de 20 à 25 millions, ce qui a aidé les cultivateurs et les a sauvés du désastre.

Me R.-L. Calder, le populaire avocat de Montréal, qui adressa la parole à deux reprises au cours de la soirée, tant il fut apprécié par les milliers de citoyens qui l'écoutaient.

"Nos adversaires, dit-il, vont dans toute les coins de la province,

LA MONTAGNE D'OKA A FAILLI ETRE LA PROIE DES FLAMMES

L'incendie dura de deux heures hier après-midi à quatre heures cette nuit. MAGNIFIQUE TRAVAIL

OKA, 6.— (De notre correspondant.) — Les citoyens du village d'Oka ont été témoins d'un spectacle grandiose et sinistre en même temps le 2. Vers deux heures dans la montagne située à environ un mille et demi d'Oka, près de la paroisse de l'Annonciation, et en quelques minutes, toute la montagne était menacée de destruction. Les flammes furent aperçues par M. Ernest Lamanque, qui alla avertir les citoyens du village ainsi que les messieurs de S.-Sulpice, sur la ferme desquels se trouve la montagne d'Oka. Les villageois, au nombre d'environ vingt-cinq, se formèrent en équipe et se mirent en mesure de combattre les flammes dévastatrices. La lutte dura toute la journée d'hier et ne se termina qu'à trois heures et trente-cinq minutes, les villageois, sous la direction de M. Ernest Lamanque et Eusèbe Trépanier, eurent la bonne idée de trasser les feuilles mortes sur toute la circonférence où les flammes devaient passer. Cette initiative eut un plein succès et l'incendie fut arrêté à l'endroit où il avait commencé, après avoir brûlé au delà de 20 arpents d'érables. On ne peut encore, ce matin, donner un aperçu des pertes, mais elles se chiffrent, sans aucun doute, à plusieurs milliers de dollars.

LONDRES, 6.— Le roi Georges V et la reine Marie font officiellement au cinéma pour la première fois, alors qu'ils assisteront à une représentation de l'attaque de ses marins anglais contre Bruges-sur-mer pendant la guerre.

"C'est la déroute"

Londres, 30.— Le "Daily News", libéral, commente ainsi les élections: "A moins d'une surprise à la dernière heure, le résultat des élections est d'ores et déjà fixé. Non seulement les conservateurs auront la majorité, mais ils seront assez puissants pour gouverner sans le concours des deux partis de l'opposition. Ce n'est pas une défaite; c'est la déroute. Le parti libéral semble avoir été complètement balayé. Mais que les travaillistes n'oublient pas que les coups portés au libéralisme sont des coups qu'ils se portent à eux-mêmes."

LE DR PARROT CHOISI DANS TEMISCOUATA

A la convention libérale tenue hier après-midi. — M. Pouliot se présenterait.

QUEBEC, 6. (Presse canadienne). — Le Dr A. Parrot a été choisi pour être le candidat libéral à l'élection partielle fédérale dans le comté de Temiscouata. Le Dr Parrot est un ancien député du comté à la législature. L'hon. Ernest Lapointe et des délégués de tout le comté assistaient à la convention.

M. Jean François Pouliot, c. r. a refusé d'être mis en nomination. On dit cependant qu'il se présentera contre le Dr Parrot, les conservateurs ne prenant pas part à la campagne.

LA PRESENCE DES CHEFS A SHAWINIGAN

L'hon. M. Taschereau et l'hon. M. Patenaude parlent à diverses assemblées

TROIS-RIVIERES, 6. (Presse Canadienne). — L'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province, et l'honorable M. E.-J. Patenaude, ont été les principaux orateurs à des assemblées tenues le 2, à Shawinigan Falls, en faveur de leurs candidats respectifs dans la campagne actuelle.

Les conservateurs ont tenu deux assemblées, l'une dans la salle de la station de police No. 1 et l'autre dans le quartier Saint-Marc, pendant que l'honorable M. Taschereau parlait à l'Aréna. L'enthousiasme le plus grand a régné aux trois assemblées. M. Taschereau était accompagné du ministre des travaux publics, l'honorable M. Gaillet, du candidat libéral, M. Guillemette, et de monsieur L.-A. Rivet, ancien député. Accompagnaient M. Patenaude, le député de Laurier, M. Duranville, celui de Saint-Henri, M. Allan Bray, et le candidat conservateur, M. C.-E. Ladouceur.

L'hon. M. Taschereau parla la parole et déclara que le gouvernement des lois faites par son gouvernement en faveur des cultivateurs et du progrès hydro-électrique dans le comté de Saint-Maurice depuis ses dernières années.

L'hon. M. Patenaude a blâmé le gouvernement qu'il a accusé d'intervenir dans les affaires privées et d'enlever aux municipalités leur autonomie. Il a aussi condamné la loi d'adoption et celle de la commission des liqueurs. Il tient le gouvernement responsable de l'émission des Canadiens aux Etats-Unis.

FUMEZ LE TABAC HACHE

Ogden's

OGDEN'S LIVERPOOL



ENCORE UNE JOURNEE POUR L'INSCRIPTION AU TOURNOI DE MATHÈRES... UN DERNIER MOT AUX INTERESSES... LA LUTTE EST ACTIVE DANS TOUTS NOS CLUBS...

INSCRITS AU TOURNOI Le 'Tournoi de Mathères' organisé par M. Dussault, ne devait pas réunir une grande quantité de joueurs...

Le tournoi est bien différent, il va sans dire, des rencontres de ligue, puisqu'il nous donnera l'avantage d'apprécier, en matches très sérieux, les maîtres suivants: M. L. Orlina, champion du Canada; J.-A. Bleau, ex-champion du Canada; W. Lafrance, ex-champion d'Amérique; Alf. Tanchamp, d'Amérique; Alf. Tanchamp, de l'Équipe Canadienne; A. Saint-Georges, de l'Équipe Canadienne; H. Dussault, de l'Équipe Canadienne.

N'est-ce pas que ce Tournoi, offert par le Damiér Maisonneuve, est un véritable tournoi d'élite, faisant suite à celui dont M. Orlina sortit vainqueur, il y a quelques années, avec le titre de champion de Montréal, devenu plus tard champion du Canada?

Il est à remarquer toutefois, que quelques noms devraient s'y ajouter afin que tous nos damistes les mieux qualifiés fassent montre de leur réelle valeur. Les inscriptions seront reçues avec plaisir jusqu'à demain soir et une invitation spéciale est faite à tous les joueurs sérieux, parmi lesquels on mentionne particulièrement MM. John Gordon, ex-champion d'Amérique; C. E. Saint-Maurice, champion de la classe "A"; L. Paquette, du National et membre de l'Équipe Canadienne; W. Chartrand, de l'Équipe Canadienne; Alex. Larin et Roch Lapierre, deux joueurs très expérimentés du Social Delorimier; Ferdinand Riéman, très favorablement connu; Hermas Pelletier, ex-champion d'Amérique, appartenant à l'Équipe de la Maisonneuve; P.-A. Lamare, de Saint-Laurent; et combien d'autres que j'omets.

Une souscription, tout juste ouverte, a déjà rapporté les montants suivants: MM. J.-A. Bleau, patron de la ligue, \$10.00; M. Jos. Bloume, patron du Damiér Maisonneuve, \$10.00; M. l'échevin A.-A. Desroches, \$3.00. A ces généreux donateurs, qui donnent ainsi la meilleure preuve de leur approbation du Tournoi de Mathères, j'ajoute certainement, s'ajoutant plusieurs autres noms. A ceux-ci comme à ceux-là, notre reconnaissance est acquise, car ils ne font qu'ajouter un sport national.

A l'intention des noms que je viens de citer et afin qu'aucune hésitation ne vienne nuire à leur inscription, mon intention première est de réunir une bonne partie de tous les joueurs qualifiés, et de leur citer particulièrement que nous donnerons toute la latitude voulue à ceux qui ne peuvent se rendre à l'heure réglementaire, de même que nous acceptons d'avance les absences motivées, sans en faire mention dans les deux cas étant l'avis aux organisateurs, M. F. Guérin ou moi-même.

Pour terminer, je révélerai les principaux points des conditions du Tournoi parues en entier dans 'LA PATRIE' de samedi dernier.

INSCRIPTIONS. — Doivent m'être adressées personnellement. Au besoin, un coup de téléphone pourra suffire. Je me charge de toute l'organisation financière. En tout cas, car il ne faut pas oublier qu'en plus des entrées de \$10.00 de chaque joueur, lesquelles, qu'on le comprenne bien, servent à former les prix qui ne seront distribués que parmi les quatre premiers, il y a aussi les dons spéciaux dont l'auteur un assez bon résultat, et l'entrée payante à chaque séance. Tous ces montants serviront à grossir la caisse des vainqueurs, déduction faite des dépenses légères que le tournoi pourrait entraîner.

QUALIFICATION. — La seule qualification requise est d'appartenir à la Classe "A". Après l'étude du sujet, je demeure convaincu que cette condition est essentielle au succès de l'entreprise, mais qu'elle ne prive de quelques adhésions.

JOURS DE JEU. — Les lundis et mercredis soir, à 8 heures P.M., au Damiér Maisonneuve. Pour les retards ou absences, les raisons sont d'avance prévues et acceptées. On ne peut pas prétendre que tous ces joueurs peuvent être libres, pendant toute une saison, aux jours et à l'heure régulière. Qu'on se rassure, chacun sera accommodé.

MODE DE JEU. — Le meilleur en trois. Le résultat est enregistré au bout de trois parties. Le vainqueur du match prend deux points. La nullité donne un point à chacun. Les joueurs changent d'adversaire à l'alternance de chaque rencontre. C'est donc que qu'un troisième tour que les résultats s'annoncent. Les palmarès seront préparés par l'organisateur adjoint M. F. Guérin et annoncés dans les journaux. On tiendra le temps sur demande.

Ce tournoi ne constitue-t-il pas la lutte la plus sérieuse pour le joueur de la Classe "A" qui la désire?

Je laisse la réponse à ceux qui voudront encourager une véritable entreprise où le progrès a sa large place, puisque ce tournoi a un côté financier attrayant, ce point, il faut bien l'admettre, ayant de nos jours une importance incontestable.

Rend DUSSAULT.

Le DELORIMIER au NATIONAL. — La rencontre Delorimier vs. National fut nommée en 1899 traduite de l'Assemblée législative et devint ensuite le chef de cette branche qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Il laisse une épouse et sept enfants.

Empoisonnés par le alcool de bois BRANDON, G. — Trois innocents sont morts, d'abord, de l'alcool de bois. Un quatrième, un nègre du nom de James White, s'en tira indemne.

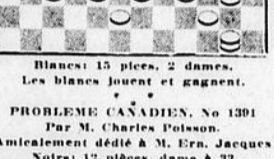
rat pas moins redoutable cette année. Ses débuts contre le Capitaine Lafrance ont même dépassé l'attente de ses plus chauds partisans. Tout porte à croire que la lutte sera plus dure contre le Social Delorimier qui semble en parfaite condition, et les amateurs devront s'intéresser à cette rencontre.

PROBLEME FRANÇAIS, No 31 Par M. G. A. Raymond, St-Jean, P.Q. Noirs: 10 pièces.



Blancs: 10 pièces. Les blancs jouent et gagnent.

PROBLEME CANADIEN, No 1300 Par M. Damase Carrier, Lévis, Qué. Noirs: 15 pièces, 2 dames.



Blancs: 15 pièces, 2 dames. Les blancs jouent et gagnent.

PROBLEME CANADIEN, No 1301 Par M. Charles Polson. Amicalement dédié à M. Era Jacques. Noirs: 12 pièces, dame & 33.



Blancs: 14 pièces. Les blancs jouent et gagnent.

PROBLEME CANADIEN, No 1302 Par M. Brochu. Pour débutants. Noirs: 9 pièces, 2 dames.



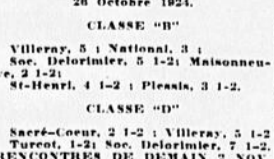
Blancs: 13 pièces. Les blancs jouent et gagnent dans 5 mouvements.

PROBLEME CANADIEN, No 1303 Par M. L. O. Landry. Noirs: 13 pièces.



Blancs: 15 pièces. Les blancs jouent et gagnent.

PROBLEME CANADIEN, No 1304 Par M. Delp. Caennette, St-Hyacinthe. Pour débutants. Noirs: 5 pièces.



Blancs: 10 pièces. Les blancs jouent et gagnent.

RESULTATS DES DERNIERES RENCONTRES 26 Octobre 1924. Classe "B": Villery, 5 à National, 3; Soc. Delorimier, 5 à 1-2; National, 3 à 1-2; St-Henri, 4 à 1-2; Plessis, 3 à 1-2.

CLASSE "D": Sacré-Coeur, 2 à 1-2; Villery, 5 à 1-2; Turolet, 1-2; Soc. Delorimier, 7 à 1-2. RENCONTRES DE DEMAIN 2 NOV. CLASSE "A": Soc. Delorimier vs. National; Maisonneuve, vs. St-Henri; A. Plessis vs. Repas.

CLASSE "C": National, vs. Soc. Delorimier; St-Henri, vs. Maisonneuve; Turolet, vs. Sacré-Coeur; Plessis, vs. Villery.

M. M. Lefort, M. Pelletier, O. Patry, L. Dussault, A. Bell et H. Phaneuf. LES CLASSES "B" et "D" EN PLEINE ACTIVITE

Dans la classe "B", la lutte fut commencée dimanche dernier, avec entrain, et si l'on en juge par l'affluence nombreuse aux différents Clubs, il est clair que le public s'intéresse davantage aux rencontres de Ligue.

CONVOCACTION Lundi, 3 novembre, assemblée de la Ligue du Jeu de Dames d'Amérique à l'École de la Vierge. Les clubs sont tenus d'être représentés.

DERNIERE HEURE A la dernière minute, l'apprenti de M. Bleau, premier inscrit au 'Tournoi de Mathères' pour lequel il a déjà fait de nombreuses souscriptions, se trouve présentement empêché, par cause de santé, d'être présent à la dernière séance de l'Assemblée de M. Bleau, ex-champion du Canada, serait évidemment très regrettable.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

LES MARCHÉS DANS NOS CLUBS Malgré que quelques clubs ne fonctionnent pas spécialement, il est intéressant de noter que les rencontres de pratique pour le mercredi, celles-ci consistant généralement en une rencontre de préparation aux séries de Ligue.

CE QUE LE GOUVERNEMENT A FAIT POUR LES OUVRIERS

L'hon. M. Taschereau expose aux ouvriers du comté de Saint-Maurice les mesures de législation ouvrière créées par son ministère.

REPONSE AUX CONSERVATEURS

QUEBEC, G. — (Du correspondant de la 'Patrie'). — L'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province, revenu ce matin du comté de Saint-Maurice où il avait parlé la veille à Shawinigan Falls, a porté la parole, hier soir, dans le comté de Québec, à l'appui de la candidature de M. Ephraïm Bédard, candidat libéral. C'est à Saint-Grégoire de Montmorency, le plus important des centres ouvriers du comté que le premier ministre a parlé. Il était accompagné des honorables MM. Caron et Gaillet, et de MM. H. E. Lavigne, Lucien Cannon, Louis Letourneau, H. Authier, W. Roy, et de plusieurs autres chefs libéraux.

Le parti libéral a compris aussi, dit M. Taschereau, qu'il fallait songer le corps de l'ouvrier pour qu'il puisse apporter à la patrie l'appui de son travail. Pour cela, il a créé le service de l'assistance publique. Par cette loi, il a demandé à ceux qui vont aux amusements quelques sous pour les malheureux, pour les malades, les vieillards et les enfants. Depuis trois ans, le gouvernement a collecté au total de \$3,500,000 qu'il a donné à ceux qui souffrent.

L'hon. M. Taschereau fait voir l'oeuvre accompli à l'hôpital Larivoy sur 100 enfants traités, 94 sont retournés chez eux guéris. Devant cette oeuvre, les adversaires du gouvernement ont traité ce dernier de charlatan, parce qu'il a mis dans les statuts un article qui ne s'est pas empêché le gouvernement de continuer son oeuvre et il a la satisfaction de voir que l'opinion publique l'approuve, de même que de hautes autorités dont l'opinion est infiniment plus précieuse. Et dans la soirée, une lettre du cardinal Bégin recommandant la demande d'un comité de l'hôpital de la Rivière-du-Loup, qui désire l'aide de l'assistance publique. Cette institution a reçu \$40,000 ajoutés au premier ministre.

Quand on parle de cela à nos adversaires, dit M. Taschereau, ils répondent: "mais vous n'avez pas assisté à la bénédiction des cloches de la Basilique." Le premier ministre dit qu'il a gardé les élections de St-Grégoire de Québec et de ses environs. On dirait qu'ils entendent le glas qu'ils vont sonner mercredi.

Et le premier ministre déclare qu'après les attaques d'un journal de Québec et de quelques professeurs du Séminaire de Québec, il lui ont dit: "puisque vous permettez aux professeurs du Séminaire de lire à leurs écoles les injures qu'on nous adresse, nous resterons chez nous." Le Séminaire a eu ensuite une justice et quelques jours après, les associations de ses collègues et moi, en compagnie de S. E. le Cardinal Bégin, aux fêtes du 3e centenaire de la consécration du Canada à Saint-Joseph.

LE TRAVAIL DOMINICAL Puis, parlant du travail du dimanche et des déclarations faites à ce sujet par le docteur Faucher, député de Québec-centre, l'hon. M. Taschereau dit que le gouvernement a fait son devoir et il en offre les preuves. On a travaillé le dimanche dans le diocèse de Chicoutimi et dans le curé a été intervenu par le docteur Faucher, le diocèse, a écrit au premier ministre une lettre, le remerciant du zèle du gouvernement. On a travaillé à un chemin de fer dans la paroisse de Québec. Le gouvernement s'est aussi occupé de la loi sur le procureur-général pour le renforcement de l'insinuation des poursuites qui ont mis fin à ces abus.

LE CHATEAU LAURIER Le Château Laurier a eu gain de cause. OTTAWA, 3. (Du correspondant de la 'Patrie'). — Le Château Laurier a eu gain de cause en appel et ne paiera la taxe municipale sur l'évaluation de \$1,200,000 au lieu de \$500,000 qu'en 1923, en 1924. La ville par cette décision perd \$21,000. La cause s'est portée à la cour suprême.

LES ADVERSAIRES Nos adversaires sont venus devant nous, dit M. Taschereau, et nous ont dit qu'ils feraient pour les ouvriers et pour améliorer la loi des accidents du travail? A la dernière session, ils ont voté contre cette loi.

Le premier ministre a écrit ensuite la question de la voir et rappelle que le gouvernement a été le premier à prendre à sa charge toutes les grandes routes de la province. Il ne s'agit pas de la voir et améliorer encore sa politique de voirie.

La politique de développement des pouvoirs d'exécution est garantie par le gouvernement libéral. Les grands barrages construits dans la province ont fait surgir des centres industriels importants comme Shawinigan. Le gouvernement continue cette politique au lac St-Jean où il est en train de construire un barrage de 20 millions de dollars.

La Surdite L'ouïe parfaite est maintenant rendue dans toute condition de surdité, même de surdité catarrhale, par le surditin, un médicament qui agit sur le système auditif et qui agit sur le système auditif et qui agit sur le système auditif.

LE CLERGÉ ET LE GOUVERNEMENT Le clergé et le gouvernement ont travaillé ensemble pour améliorer la loi des accidents du travail. Le clergé a été très utile dans ce domaine.

LE CLERGÉ ET LE GOUVERNEMENT Le clergé et le gouvernement ont travaillé ensemble pour améliorer la loi des accidents du travail. Le clergé a été très utile dans ce domaine.

LE CLERGÉ ET LE GOUVERNEMENT Le clergé et le gouvernement ont travaillé ensemble pour améliorer la loi des accidents du travail. Le clergé a été très utile dans ce domaine.

LE CLERGÉ ET LE GOUVERNEMENT Le clergé et le gouvernement ont travaillé ensemble pour améliorer la loi des accidents du travail. Le clergé a été très utile dans ce domaine.

LE CLERGÉ ET LE GOUVERNEMENT Le clergé et le gouvernement ont travaillé ensemble pour améliorer la loi des accidents du travail. Le clergé a été très utile dans ce domaine.

M. KING FAIT DE NOUVEAU APPEL AUX PROGRESSISTES

Ils n'obtiendront jamais rien s'ils continuent à se tenir à l'écart.

PRENEZ PATIENCE

LES EMPRUNTS DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-JEROME

Pour le paiement de canaux d'égout et certains travaux de rues.

Les chemins.

REGINA, Sask., G. (Presse canadienne). — L'administration du Canada n'est pas chose facile depuis que les progressistes se sont érigés en parti indépendant à déclaré lundi soir, le premier ministre MacKenzie King. Si l'on ajoute à cela le petit nombre de députés ministériels qui comptent les provinces de l'Ouest, l'on aura une idée des difficultés dans lesquelles se débat le gouvernement libéral. Le premier ministre a parlé devant un auditoire de 6,500 personnes réunies au Stade.

Après avoir expliqué les efforts qu'il avait faits pour que chaque province soit représentée à Ottawa, M. King rendit hommage aux progressistes pour l'aide qu'ils lui ont apportée. Mais cela, ajouta-t-il, ne suffit pas. Au lieu de se tenir à l'écart, les progressistes devraient s'unir aux libéraux pour discuter les problèmes qui assaillent le pays et leur trouver une solution. Ceux qui croient pouvoir obtenir à Ottawa les réformes dont ils ont besoin parce qu'ils sont représentés par un bloc solide se trompent. "Ils courent le risque, dit M. King, de rester si isolés que personne ne pensera plus à eux".

M. King voudrait que l'on adopte au Canada un projet de loi semblable à celui que la grande-Bretagne a adopté. Lorsqu'une loi aura été votée, aux Communes, deux sessions de suite, elle entrera en vigueur sans l'intervention du sénat.

Les travaux de construction au chemin de fer de la baie d'Halifax se poursuivent dit le premier ministre. Et tant que nos finances le permettront, nous les continuerons. Il ne veut pas cependant qu'on nuise à cette entreprise en votant d'importantes crédits. Que les populations de l'Ouest prennent patience. "Nous serons toujours prêts à faire ce qui est juste et ce que demandent les intérêts de toutes les parties du pays. Donnez-nous votre appui. Je m'engageais à mon devoir, si j'ai pu, mais mes collègues à une certaine politique. Ce n'est pas, comme souvent, l'administration de Meighen, le gouvernement d'un homme, c'est le gouvernement de tous les représentants du Canada".

Pour ce qui est de l'entente de la Passe du Nord du Corbeau, M. King déclara qu'il était tenu au silence dans une certaine mesure, puisqu'il devra se prononcer lors de l'appel au Conseil Privé. Il affirma cependant que le gouvernement ne renoncera jamais à son droit de dire le dernier mot chaque fois que le bien-être du peuple est en jeu.

WINNIPEG, 4. — Le premier ministre a terminé, hier soir, sa tournée dans l'Ouest. Demain il quittera Winnipeg pour le Nord de l'Ontario où il prononcera quelques discours.

Il arrivera ici ce soir et sera reçu par le Winnipeg Press Club. Il a répondu à une délégation qui voulait le voir à propos de l'entente de la Passe du Nord du Corbeau, que le premier ministre était parfaitement au courant de la situation.

AVEZ-VOUS DES Affections de Peau chez vous ? Alors Zam-Buk est le moyen le plus sûr d'obtenir de nouveaux des tissus parfaitement sains et une peau exempte de toutes taches disgracieuses. Zam-Buk dont son succès signalé contre les affections de la peau à son unique composition végétale. Ce rare baume anti-épileptique expulse tous les microbes pernicieux qui se sont logés entre les cuticules, levant toutes plaques et éruptions et fait pousser une peau nouvelle, d'une façon que ne peuvent produire aucun onguent ou baumes gras qui obstruent les pores.

TRAITEZ-LES TOUS AVEC Zam-Buk

Les Concessions de Terres au Pacifique Canadien

EN dépensant \$68,000,000 pour encourager l'immigration, et des centaines de millions sur 8,000 milles d'embranchements, le Pacifique Canadien, jusqu'à 1923, avait colonisé 17,000,000 d'acres et, de plus, facilité à des millions de colons leur établissement sur d'autres millions d'acres ne lui appartenant pas.

Les concessions de terres faites au Pacifique Canadien ont suscité quelque critique. D'autre part, l'étude congrue de ces subsides dissipe toute perplexité.

La première concession fut de 25,000,000 d'acres, dont 6,793,014 évalués à \$1.50 l'acre, furent plus tard revendus au Gouvernement pour liquider un emprunt.

Il a toujours été entendu que la Compagnie projetait de financer la construction de ses voies ferrées par la vente d'actions et d'obligations garanties par les terres, mais celles-ci n'ont tenu qu'un rôle sans importance dans les premières transactions de la Compagnie.

En 1888, le gouvernement de la Puissance refusa de garantir le principal d'une émission d'obligations garantie par les terres évaluées à 75 sous l'acre seulement. A ce sujet, feu Lord Shaughnessy déclara que le gouvernement aurait pu, à ce prix, recouvrer la concession intégrale.

Toute la valeur acquise depuis lors par ces terres, elles en sont redevables aux efforts de la Compagnie et aux \$68,000,000 qu'elle a appliqués aux travaux de colonisation, d'exploitation, et d'irrigation.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Chemin de Fer qui a Développé un Pays

LE PARTI LIBERAL OBTIENT LA MAJORITE DANS TROIS COMTES SUR CINQ

Le parti conservateur remporte les comtés de Québec et Sherbrooke. — Les résultats dans chaque comté. — M. Dillon élu dans Sainte-Anne par 183.

MM. DILLON, COTE, GUILLEMETTE, LIBERAUX; CREPEAU ET BASTIEN, CONSERVATEURS, SONT ELUS

DANS SAINT-AUBURNE

Yamachiche, 5. (Spécial à la "Patrie").—On annonce officiellement ce soir que le candidat élu dans le comté de Saint-Auburne est M. A.-E. Guillemette, candidat libéral, qui remporte la victoire sur son adversaire, M. Georges-Emile Ladouceur, par une majorité de plus de cinq cents voix.

DANS BONAVENTURE

New Carlisle, 5. (Spécial à la "Patrie").—On annonce ce soir que le candidat élu dans le comté de Bonaventure est M. le docteur Côté, candidat libéral, qui remporte la victoire par une majorité de 1.265 voix. Il ne reste plus que seize voix à venir.

DANS SHIBERBROOKE

Sherbrooke, 5. (Spécial à la "Patrie").—On annonce ce soir que le candidat élu dans le comté de Sherbrooke est M. A. Crépéau, candidat conservateur, qui remporte la victoire par une majorité de 189 voix. Il restait à huit heures cinq voix à venir.

DANS QUEBEC-COMTE

Québec, 5. — Avec une majorité de plus de 600 voix dans le village de Loretteville, où il demeure, Monsieur Ludger Bastien, candidat conservateur dans le comté de Québec parait à 7.30 heures l'élu de la division, par environ quatre à cinq cents voix de majorité. Monsieur Bastien a pris la majorité dans Loretteville, Charlesbourg, St-Louis de Courville, Lac St-Charles et quelques autres endroits. Dans Beaufort et St-Gregoire de Montmorency où les libéraux escomptaient de grandes majorités, M. Bédard n'a obtenu que 87 et 9 voix de majorité.

LES RESULTATS ARRIVENT

Le premier résultat de l'élection de Sainte-Anne est arrivé à 6 h. 20. Il s'agitait du pool No 10, qui donnait 29 voix à M. Dillon, libéral, et 15 à M. Tansley, conservateur, soit une majorité de 14 pour le candidat libéral. On reçut ensuite des nouvelles du pool 17, où on annonçait 39 votes pour Dillon et 19 votes pour Tansley, donnant une majorité de 18 pour Dillon. Dans le pool 22, on donnait 42 votes à Dillon et 21 à Tansley, soit une majorité de 21 votes pour Dillon. Dans le pool 34, M. Tansley avait



M. J.-H. DILLON, libéral, élu député de Bonaventure.

Pool 3 : 44 pour Dillon ; 20 pour Tansley.
Pool 5 : 52 pour Dillon ; 10 pour Tansley.
Pool 7 : 37 pour Dillon ; 19 pour Tansley.
Pool 10 : 29 pour Dillon ; 15 pour Tansley.
Pool 11 : 59 pour Dillon ; 14 pour Tansley.
Pool 22 : 24 pour Dillon ; 39 pour Tansley.
Pool 25 : 92 pour Dillon ; 17 pour Tansley.
Pool 29 : 45 pour Dillon ; 38 pour Tansley.
Pool 32 : 16 pour Dillon ; 17 pour Tansley.
Pool 41 : 41 pour Dillon ; 63 pour Tansley.
Pool 46 : 29 pour Dillon ; 40 pour Tansley.
Pool 49 : 21 pour Dillon ; 47 pour Tansley.



M. A.-E. GUILLEMETTE, libéral, élu député de Saint-Auburne.

une majorité de 7 votes, le vote se divisant comme suit : 24 pour Dillon et 28 pour Tansley. Dans le pool 19 : 26 votes pour Dillon et 23 pour Tansley, soit une majorité de 3 voix pour Dillon. Dans le pool 23 : 45 votes pour Dillon et 38 pour Tansley.



M. L. BASTIEN, conservateur, élu député du comté de Québec.

Pool 53 : 35 pour Dillon ; 38 pour Tansley.

PREMIERS CHANGEMENTS
Mais ces résultats n'étaient pas définitifs. D'autres arrivèrent par la suite, qui modifièrent certains des chiffres que nous venons de donner. A sept heures nous connaissions les résultats suivants :

	Dillon	Tansley
Pool 1	26	17
Pool 2	26	22
Pool 3	44	20
Pool 5	52	10



M. A. CREPEAU, conservateur, élu député de Sherbrooke.

Pool 6 : 54 pour Dillon ; 18 pour Tansley.
Pool 7 : 40 pour Dillon ; 29 pour Tansley.
Pool 15 : 33 pour Dillon ; 15 pour Tansley.
Pool 16 : 16 pour Dillon ; 7 pour Tansley.
Pool 17 : 40 pour Dillon ; 29 pour Tansley.
Pool 19 : 27 pour Dillon ; 30 pour Tansley.
Pool 20 : 32 pour Dillon ; 18 pour Tansley.
Pool 21 : 59 pour Dillon ; 14 pour Tansley.
Pool 22 : 24 pour Dillon ; 39 pour Tansley.
Pool 25 : 92 pour Dillon ; 17 pour Tansley.
Pool 29 : 45 pour Dillon ; 38 pour Tansley.
Pool 32 : 16 pour Dillon ; 17 pour Tansley.
Pool 41 : 41 pour Dillon ; 63 pour Tansley.
Pool 46 : 29 pour Dillon ; 40 pour Tansley.
Pool 49 : 21 pour Dillon ; 47 pour Tansley.



M. J.-H. DILLON, libéral, élu député de la division Sainte-Anne de Montréal.

AUX QUARTIERS DE M. J.-H. DILLON

Ce fut une longue acclamation, lorsque M. J.-H. Dillon, le nouveau député libéral de Sainte-Anne, apparut à son comté, rue Notre-Dame, près de la rue Atwater. M. W. J. Hushion, le député de Saint-Antoine l'accompagnait, ainsi qu'un grand nombre d'autres députés libéraux. Il y eut des discours et remerciements et un long défilé.

33	35	58
34	24	23
35	26	28
37	19	29
38	22	38
39	30	19
41	30	25
43	20	33
46	29	40
49	21	27
51	17	62
52	13	32
53	18	63

Territoire des alliés

ROME, 5.—L'Italie a commémoré aujourd'hui, la victoire des Alliés. Le gouvernement et le corps diplomatique ont assisté aux cérémonies.

ELECTIONS AMERICAINES

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

formé fissent à 200,000 la majorité républicaine.

JOHN W. DAVIS
Davis en a obtenu 5 millions, tandis que Cox en avait eu 9 millions.

Le vote d'hier a été le plus considérable de l'histoire politique américaine.

Le candidat démocrate s'est retiré chez lui, hier soir, refusant de faire le moindre commentaire sur l'élection ou sur les projets de son parti. Ce matin, il a fait parvenir ses félicitations au président Coolidge pour le beau succès qu'il a remporté.

John W. Davis n'a triomphé que dans les états d'ouest et de centre au parti démocrate. Quelques résultats sont incomplets, on compte qu'il a été battu dans le Kentucky que Cox avait enlevé à Harding, en 1920. Par ailleurs, il a repris deux états qui étaient passés aux Républicains, l'Oklaoma et le Tennessee.

LA FOLLETTE

Le sénateur La Follette a recueilli près de quatre millions de voix, soit autant que Roosevelt en 1912. Et cependant, il n'a emporté qu'un seul état, le sien, le Wisconsin. En 1912, Roosevelt avait obtenu 88 voix au collège électoral, assez pour battre son adversaire républicain, Taft, et faire élire le démocrate Wilson.

Quoiqu'il soit un peu tôt pour se permettre une analyse du vote, il paraît certain que La Follette a réussi à attirer le vote d'un grand nombre de démocrates. On ignore encore jusqu'à quel point le travail organisé a voté pour lui. Les chefs de son organisation, loin d'être découragés, ont déclaré qu'ils entendaient mener la lutte en 1926 et en 1928.

Quant à La Follette lui-même, il a refusé de faire une déclaration à la presse.

VICTOIRE DE SMITH

NEW-YORK, 5.—Alfred E. Smith a été réélu gouverneur de l'état de New-York par une majorité de 165,000 votes, aux élections américaines qui eurent lieu hier.

Smith a eu le gros lot dans les cinq grands faubourgs de New-York où sa majorité fut de 550,000, tandis que son adversaire, Roosevelt ne prit qu'une majorité de 380,000 dans le Bronx, pour lui faire contre-poids. Le colonel Roosevelt a eu aussi le dessus dans les comtés du nord de l'état.

La victoire remarquable de Smith en face du vote formidable donné à Calvin Coolidge, candidat républicain à la présidence, est considérée comme un coup de maître, puisque Smith est démocrate et que l'état de New-York a voté en bloc pour les candidats républicains à la présidence et à la vice-présidence, Coolidge et Davis.

Mais, il n'en est pas de même des autres candidats démocrates de l'état de New-York. Leur sort n'est pas si enviable. Les républicains ont gagné au moins trois sièges dans cet état, pour le Sénat, où les

démocrates ont une majorité de 1, et ils auront aussi une grosse majorité à la Chambre des représentants. Le gouverneur aura donc à faire face à un bloc solide de républicains à la Législature pour combattre toutes ses mesures politiques.

Des villes que Roosevelt, d'une majorité à Smith, il y a deux ans, passèrent du côté de Roosevelt, entre autres Buffalo, Syracuse, Poughkeepsie, Rome, Newburgh, Binghamton et Gloversville.

Le gouverneur Alfred E. Smith est l'un des rares Démocrates qui n'ait pas été emporté par la vague républicaine. Dans l'état de New-York, il a défaut son adversaire républicain, Theodore Roosevelt, par une majorité de 100,000 voix.

Les premiers résultats donnèrent l'avantage à Roosevelt, mais le vote de la ville de New-York fit disparaître ses derniers espoirs.

Dans l'Ohio, W. Donahay a été élu gouverneur contre le candidat républicain, l'ancien gouverneur Harry L. Davis.

FEMMES GOUVERNEURS

Au Texas, Mme Ferguson, femme de l'ancien gouverneur qui fut renvoyé à la suite de manœuvres du Klu Klux Klan, est la première qui ait eu l'honneur de présider les destinées d'un état. Mme Ferguson a livré une chaude bataille.

Jusqu'ici, Mme Nellie Ross paraît être élue gouverneur dans le Wyoming. Mme Ross est une démocrate et son mari a été gouverneur du Wyoming jusqu'à sa mort, il y a quelques mois.

La crainte qu'on avait entretenue pendant un temps au sujet de la division du vote s'est vite dissipée. Des qui furent reçus les premiers résultats, on reconnut vite que le Congrès n'aurait pas à choisir le président.

LA FOULE A NEW-YORK

NEW-YORK, 5.—Une foule immense, comme jamais on ne l'avait encore vue, a attendu les résultats des élections au Times Square, en face de l'immeuble du Times, et a applaudi à la victoire de Coolidge et de Smith.

Bien que cette foule fait calme elle dégageait une certaine chaleur, tellement elle était grande. Ainsi le trafic fut embouteillé par moments et les signaux de la circulation ne purent fonctionner. Les gens étaient pressés comme des sardines, mais les cris de douleur de ceux qui avaient des cors aux pieds furent étouffés par les acclamations de ceux dont le cerveau était surchauffé par la victoire de leur parti.

Assistât que le triomphe de Coolidge et de Smith fut décisif on montra leur photographie sur l'écran lumineux et une acclamation délirante s'ensuivit dominant tous les bruits de la rue.

La foule était plusieurs fois plus grande que lors des élections Harding-Cox, mais il faut dire qu'il pleuvait alors, tandis qu'hier soir, il faisait une température idéale et même assez chaude. Les thermomètres baissa un peu après le coucher du soleil, mais on était tellement tassé que personne ne sentit le froid.

LES ETATS

Maine — Majorité de Coolidge, près de 55,000. Détail: Coolidge, 138,999; Davis, 41,265; LaFollette, 11,299. Quelques résultats à venir.

Vermont — Majorité de Coolidge, quatre contre un. Les républicains emportent le poste de gouverneur et deux sièges au congrès.

Arkansas — Davis obtient une majorité de près de 29,000. Les démocrates élisent le sénateur J. T. Robinson et deux représentants.

Indiana — Majorité de Coolidge, près de 200,000. E. Jackson, républicain, est élu gouverneur.

New-Hampshire — Majorité de Coolidge, 37,322. Les républicains augmentent leur majorité à la législature, élisant un gouverneur, un sénateur et un député.

New-York — Majorité de Coolidge, 820,000. Le gouverneur A. E. Smith est cependant réélu par plus de 113,000 de majorité. Les républicains dominent au congrès et à la législature.

Pennsylvanie — La plus forte majorité du parti républicain dans l'histoire, 900,000. Les républicains emportent 24 sièges sur 35 au congrès. Les six qui détenaient les démocrates vont aux républicains.

Texas — Les démocrates l'emportent partout à l'exception d'un siège. Mme Miriam Ferguson est la première femme élue gouverneur aux Etats-Unis. Davis a une majorité de 90,000.

Kansas — Majorité de Coolidge, plus de 130,000. Tous les républicains sont élus aux postes d'état. Ben S. Paulsen défait, au poste de gouverneur, William Allen White, candidat indépendant et adversaire du Klu Klux Klan par un vote de 55,976 contre 72,076. Les républicains emportent tous les sièges au congrès moins deux.

Kentucky — Faible majorité en faveur de Coolidge. Les républicains y élisent deux sénateurs pour la première fois. Majorité de Coolidge, près de 20,000.

New-Jersey — Majorité de 281,124 pour Coolidge. Le sénateur Walter E. Edge a réélu. Le parti porte de six à dix le nombre de ses représentants à Washington.

Illinois — Coolidge remporte l'état par une majorité dépassant celle de 80,000 qu'il obtint Harding en 1920. Les républicains élisent le gouverneur et un sénateur.

Oklahoma — Davis y remporte une majorité, mais les démocrates perdent un siège au sénat. La majorité de Davis est de 25,000. La majorité du candidat républicain élu au sénat contre son adversaire démocrate est de 90,000. Ce dernier avait fait une lutte ouverte contre le Klu Klux Klan.

CES GENS-LA NE FONT PAS DE MAL; CE SONT DE BONS AMIS, DISAIT SAVARD

L'échevin du quartier Saint-Denis s'apitoaya ainsi sur le sort des deux frères Lalonde, qu'on avait arrêtés pour avoir tenu une maison de jeu et de paris. — Intervention auprès de l'inspecteur Robert.

LES ENNUIS D'UN EX-CONSTABLE

L'ex-constable Henri Giroux parle des visites que faisait le chef Bélanger à la demeure de Mme MacDonald, matrone de la police. — Enfants trouvés dépouillés de leurs vêtements.

LE BEURRE ET LE THE DES PRISONNIERS

Le sort d'un constable qui dit avoir été en butte à toutes sortes de complots tramés contre lui par le chef de police Pierre Bélanger et par Mme MacDonald, matrone du département de la police, a été raconté par l'ex-agent Henri Giroux, gendre de la matrone, lors de la continuation de l'enquête sur l'administration de la police, lundi.

Le témoin a déclaré avoir donné \$100 à Mme MacDonald qui le remit devant le témoin et devant la fiancée de celui-ci, Mlle MacDonald, au chef de police. Le témoin avait donné cet argent pour se faire admettre dans le corps de police. Le chef fit remise au témoin de \$50 parce que celui-ci n'avait pas eu sa position tout de suite. Cela se passait en 1920, alors que le chef Bélanger était inspecteur et allait trois ou quatre fois par semaine chez Mme MacDonald, dont le constable épousa la fille quelque temps après. Giroux ne resta pas longtemps dans le corps de police; il en sortit, dégoûté, dit-il, de la conduite de sa belle-mère à son égard et aussi parce qu'on le surnommait le Prince de Galles chez ses confrères, disant qu'il était heureux d'appartenir à la "famille royale" de la police, à cause des prétendues relations amicales du chef et de Mme MacDonald qui, dit-il, allait au théâtre avec les billets de faveur du chef et garnissait sa table de beurre et de thé pris au département des prisonniers aux quartiers-généraux de la police.

Les peines du témoin n'étaient pas finies. Giroux déclara que sa belle-mère le fit arrêter pour port d'armes illégales, parce qu'il avait pris le revolver de cette dernière pour aller à la campagne. Quand il fut arrêté à la gare du tunnel du C.N.R., son arme n'était pas chargée et le constable Valois, qui l'arrêta, lui dit qu'il y avait tout un complot tramé contre lui par le chef et Mme MacDonald. On le conduisit dans les cellules des quartiers-généraux de la police où il passa le samedi et le dimanche. On fixa son cautionnement à \$200 et il fut condamné ensuite, par le recorder Geoffroy, à trois mois de prison et \$100 d'amende ou trois autres mois, tandis que la condamnation ordinaire dans ces cas n'est que de \$50 et que plusieurs s'en tirent avec \$5 d'amende et les frais. Sorti de prison, sa femme, montée par sa mère, prétend le témoin, le poursuivit pour refus de pouvoir, alors qu'il avait été toujours disposé à vivre avec elle et à en prendre soin. Le recorder Simple fixa son cautionnement à \$1,000 et suspendit la sentence à condition qu'il garderait "la paix" pendant un an.

Le même témoin est venu déclarer que Mme MacDonald déshabillait les enfants trouvés et apportait leurs vêtements chez elle où le chef Bélanger allait souvent et rencontrait des personnes louches reconnus comme tenanciers ou souteneurs de maisons de passe.

INTERVENTION D'UN ECHEVIN

Président blâmer l'inspecteur Robert, l'hon. juge Louis Coderre, qui présida l'enquête sur l'administration de la police, a compris que c'est par suite de l'intervention de l'échevin J.-A. Savard, du quartier S.-Denis, que l'inspecteur n'a pas fermé la maison de jeu des Lalonde, avenue Mont-Royal E. L'inspecteur a dit que c'était le chef qui était responsable des maisons de jeu et de passe et que les ordres de descentes devaient être initiés par lui. Cette conclusion du président du tribunal a mis fin à la preuve au sujet de l'incident de cette maison de jeu.

SEANCE DE MARDI

Le premier témoin appelé dans la boîte par Me J.-P. Lantôt est M. Achille Pilon, un ancien constable, qui a fait partie de la police du 17 mai 1910 au 31 juillet 1920. A cette époque, M. Pierre Bélanger était inspecteur de police. Le témoin déclare qu'il a souvent rencontré M. Bélanger avec des gens de la pègre et il cite quelques noms de ces individus. Le témoin a aussi bien connu Tony Frank; il a rencontré Tony quelquois fois à la maison de M. Emile Delisle, à Chateauguay, où visitait également M. Bélanger.

LE CHEF AU BAR D'EMILE DELISLE

Une affirmation intéressante du témoin est celle-ci: durant le temps qu'il était policier, il est souvent allé au bar d'Emile Delisle. Il a rencontré à plusieurs reprises M. Pierre Bélanger, qui était alors inspecteur de police. Là se trouvaient aussi plusieurs individus de réputation louches bien connus: Lucien Dachez, Jeff, Aurèle Méroux, César Monna et "Toto". Tout ce monde buvait en causant. Le plus souvent c'étaient les personnages que nous venons de citer qui "payaient la traite" à la police. Le témoin dit qu'il était alors dans les habitudes des policiers d'entrer dans le bar, au cours de leur faction, pour prendre un verre.

Un intéressant point de droit a été soulevé au cours de la matinée par Me Alban Germain, qui prétendit que l'enquête actuelle ne pouvait porter sur des événements qui s'étaient produits avant 1918. Le président du tribunal fut toutefois d'avis contraire et décida que si les instigateurs de l'enquête actuelle ont quelque chose à reprocher à un membre de la police, ils peuvent fouiller à leur aise dans son passé.

Les Dominicains dirigeroient une paroisse à Québec

QUÉBEC, 6. (Du correspondant de la "Patrie").—Les Révérends Pères Dominicains auront sous peu la direction d'une paroisse dans la cité de Québec. On annonce officiellement que dans quelques jours l'érection en paroisse de tout le territoire environnant le monastère et de la chapelle actuelle des Dominicains, sur la Grande-Allée sera annoncée officiellement par Son Eminence le Cardinal Bégin. La nouvelle paroisse sera détachée de Notre-Dame du Chemin.

Une nouvelle école pour les Frères à Trois-Rivières

TROIS-RIVIÈRES, 5. (Du correspondant de la "Patrie").—Une nouvelle école, qui s'appellera L'Écluse, en souvenir du second évêque des Trois-Rivières, va être construite pour les garçons de la paroisse Sainte-Cécile. La commission scolaire veut que cette école soit construite pour septembre 1925 alors que les Frères de l'Instruction Chrétienne en prendront possession et débiteront dans l'enseignement dans notre ville.

GAUTHIER — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 3 ans est décédé Maurice Gauthier.
GOYETTE — A Longueuil, le 3 novembre 1924, décédé à l'âge de 75 ans, 2 mois, Auguste Goyette, époux de Philomène Bourdon.
GAGNON — A Montréal, le 2 courant à l'âge de 72 ans, est décédé Mlle Joséphine Gagnon.
GAUTHIER — A Montréal, le 4 courant est décédé Madame Donat Gauthier, 1300 Gillet.
LEGER — Au Cimetière de la Madeleine, le 29 octobre 1924, décédé à l'âge de 68 ans, 2 mois, 29 jours, est décédé en premières noces de feu Josephine Claude, et en secondes noces, de feu Médina Saint-Amour.

LES DÉCÈS
ROQUE — A l'Hospice Auclair, le 4 courant, à l'âge de 70 ans, est décédé Mme Victoria Rogue.
LAVIGNE — A Montréal, le 29 courant, à l'âge de 4 ans, est décédé Marguerite Lavigne, enfant de M. Rosaire Lavigne.
LASALLE — A sa résidence, 4652 avenue du Parc, à l'âge de 69 ans, est décédé Julien Lasalle, époux de Marie Rivard.
LAURENT — A Montréal, le 3 octobre, à l'âge de 29 ans 5 mois, est décédé Juliette Lefebvre, épouse de Hector Laurent.
LAVOIE — A Montréal, le 2 courant à l'âge de 32 ans, est décédé Flore Lavoie, fille de O.-M. Lavoie et de Julia Tailleux.
LEBOURDAIS — A Montréal, le 1er courant, à l'âge de 70 ans, 7 mois, est décédé Louis Jérôme Lebourdais, époux de Marie Rivard.
LANGLOIS — A Montréal, le 1er courant, à l'âge de 41 ans, est décédé Ernest Langlois, musicien.
LEBLANC — A Montréal, le 2 courant à l'âge de 53 ans, 3 mois, est décédé Clothilde Demers, épouse de Félix Leblanc.
LAVALLÉE — A Montréal, le 30 courant, est décédée Mme O. Lavallée, 46 rue Frontenac.
LEGER — Au Cimetière de la Madeleine, le 29 octobre 1924, décédé à l'âge de 85 ans, M. Fabien Léger, époux en premières nocces de feu Josephine Claude, et en secondes nocces, de feu Médina Saint-Amour.
LEGER — A Montréal, le 4 courant est décédé Joseph Léger, 1741 Cartier.
MICHAUD — A Montréal, le 3 courant à l'âge de 25 ans, est décédée Julia Michaud, épouse de Thomas Michaud.
MAYER — A Montréal, le 1er courant, est décédé Madame Albert Mayer, 1899 St-Catherine Est.
MONGEAU — A St-Jean de Dieu, le 29 courant, à l'âge de 63 ans, est décédé Jos. Mongeau.
MONTREUIL-DIT POTVIN — A Montréal, le 29 courant, à l'âge de 71 ans, 10 mois, est décédé M. Montreuil dit Potvin, époux de Éléonore Potvin.
MILLETTE — A Montréal, le 31 courant est décédé C. Millette, 81 rue Robert. Avis des funérailles plus tard.
NOËL — A Montréal, le 29 octobre 1924, décédé à l'âge de 10 ans, Robert Roger Noël, enfant du Dr A. Noël et de Jeanne Dorion.
NOËL — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 10 ans 5 mois est décédé Roger Noël, enfant du docteur A. Noël.
NUCKLE — A Montréal, le 29 octobre 1924, décédé à l'âge de 21 ans, 2 mois, est décédée Émilie Nuckle, épouse de H. A. Nuckle, capitaine de police.
ARTEFÈRE — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Aristide Nuckle.
OUBLETTE — A Montréal, le 30 courant à l'âge de 31 ans, est décédée Laurette Oublette, enfant bien-aimé de Oscar Oublette.
PAGEAU — A Montréal, le 1er courant, à l'âge de 14 ans, est décédé Émile Pageau.
POISSON — A Montréal, le 2 courant à l'âge de 20 ans, est décédée Mme Jos. Poisson, née Adéline Bégin.
PARRY — A Québec, le 1er novembre 1924, décédé à l'âge de 72 ans, Frédéric Parry, époux d'Éveline Augers.
PARISEN — A Montréal, le 4 courant, à l'âge de 3 mois, est décédé Jacques Parisen, enfant de Arthur Parisen.
POISSON — A Montréal, le 31 courant à l'âge de 31 ans, est décédée Louise Poisson, épouse de Virginie Dupuis.
PHILBERT — A l'Asile de la Providence, 369 St-Catherine Est, décédé à l'âge de 59 ans, Mlle Céline Phaneuf.
PHILBERT — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 20 ans, est décédé Mme Arthur Philbert.
RACINE — A Montréal, le 29 octobre 1924, décédé à l'âge de 72 ans, Paul Racine, enfant bien-aimé de Damase Racine, peintre et de Cordélia Rodgers.
ROBERT — A St-Justine de Newton, décédé à l'âge de 4 ans, 4 mois, Placide Raby.
ROGER — A Montréal, le 1er courant, est décédé Albert Samuel Roger, 469 Roy, via des nouvelles plus tard.
ROUSSEAU — A Montréal, le 2 courant à l'âge de 20 ans, est décédé Jacques Rousseau. Avis des funérailles plus tard.
ROCHON — A Pincont, Qué., le 2 courant à l'âge de 51 ans, est décédé subitement Joseph Rochon, époux de Germaine Lusignan, demeurant au No 878 Workman.
SMITH — A Montréal, le 3 courant, à l'âge de 7 ans et 8 mois, est décédé Marguerite Smith, enfant de John Smith.
SENEZ — A Montréal, le 28 octobre 1924, décédé à l'âge de 20 ans, Caroline Sénéz, fille de Louis Sénéz et de feu Rose Blanchet.
TALLEFER — A Montréal, le 31 courant, à l'âge de 61 ans, est décédé Edgar Talfer.
TANGUY — A Montréal, le 21 courant, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Omer Tanguy.
WALKER — Au Couvent des Dames du S.-Cœur, 102 rue St-Alexandre, le 29 courant à l'âge de 67 ans est décédée Dame Vve William Walker.
MONTREAL, Les dimanches et jours fériés et le soir: 601 pour l'administration, les annonces: 400. La circulation pour la rédaction: 611.
—Signe social: Immeuble de la "Patrie", 120 rue St-Catherine.

LE Foyer de La Patrie (Le Cultivateur)
Le Journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs.
LA PATRIE HEBDOMADAIRE (Le Cultivateur)
Publié tous les jeudis par La Cie de Publication de la Patrie
Angle de la rue St-Catherine et de l'Avenue de l'Hotel de Ville, Montréal, Canada.
Abonnement — Pour le Canada, Un an, \$1.50 six mois, 75c; pour les Etats-Unis, \$2.00 par année, six mois, \$1.00. Strictement payable d'avance.
AUX LECTEURS
"LA PATRIE" HEBDOMADAIRE est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction s'est spécialisée théoriquement et pratiquement dans tous les domaines de l'agriculture moderne et qui se fait une règle invariable de ne traiter toutes les questions qu'elle aborde qu'au strict point de vue de l'actualité et des besoins réels de la classe rurale.
"LA PATRIE" HEBDOMADAIRE s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve qui lui commande le respect des opinions individuelles et l'instruction d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine aux lecteurs les grands événements qui se déroulent de par le monde. Elle publie en outre, pour l'amusement et l'instruction des enfants, une page illustrée qui propose un profane et amusant concours. Ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les œuvres qui recommandent davantage par leur intérêt et leur forme littéraire.
AIDEZ LA DEFENSION DE "LA PATRIE" HEBDOMADAIRE en la faisant connaître et lire par vos parents, vos voisins, vos amis.
Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit, ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal. A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue.
La Cie de Publication de "La Patrie", Limite, MONTREAL, Canada

La Patrie
Le Journal du Peuple
—Publié par—
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PATRIE, LIMITE.
L.-J. TARDY, Président
Eugène Tardy, Vice-Président
J.-N. Perrault, Secrétaire-trésorier
MONTREAL, Les dimanches et jours fériés et le soir: 601 pour l'administration, les annonces: 400. La circulation pour la rédaction: 611.
—Signe social: Immeuble de la "Patrie", 120 rue St-Catherine.